



MINISTRE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL ET DES
RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

INSTITUTION DE COORDINATION DE L'ASSURANCE MALADIE
OBLIGATOIRE DU SENEGAL



Application pour la Remontée des Données de l'Assurance Maladie
Obligatoire (ARDAMO)

RAPPORT STATISTIQUE DE L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE



ARDAMO - ANNEE 2018

RAPPORT GENERAL, NOVEMBRE 2020.

Table des matières

AVANT-PROPOS	3
COMITE TECHNIQUE DE SUIVI	4
RESUME EXECUTIF	5
SIGLES ET ABREVIATIONS	7
LISTE DES TABLEAUX	8
LISTE DES GRAPHIQUES	9
CHAPITRE I. INTRODUCTION	10
1.1. Contexte	10
1.2. Objectifs	13
1.3. Concepts.....	13
CHAPITRE II. METHODOLOGIE	17
2.1. Les modules de l'application.....	17
2.2. le processus de la remontée des données	18
2.3. la structure du rapport	19
CHAPITRE III. ANALYSE DES RESULTATS	20
3.1. IPM : Nature – Localisation – Adhésion	20
3.2. IPM : Couverture.....	25
3.3. FINANCES.....	30
3.4. PRESTATIONS.....	32
LIMITES ET RECOMMANDATIONS	33
ANNEXES	37
Annexe n°1 : le fichier des IPM enregistrées dans l'ARDAMO, base 2018.....	37
Annexe n°2 : les différents modules de l'application ayant permis la collecte des données (questionnaire informatisé)	51
Annexe 3 : le tableau de synthèse des données remontées dans l'ARDAMO.....	55
Annexe 4 : La liste des tableaux.....	56

AVANT-PROPOS



Depuis le lancement, par son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la république, du programme de Couverture Maladie Universelle (CMU), inscrit en axe prioritaire dans le Plan Sénégal Emergent (PSE), chaque département ministériel compétent en matière de couverture sanitaire a pris des initiatives pour améliorer et étendre cette couverture à toute la population cible.

Dans ce sens, l'ensemble des acteurs du système de la Protection sociale reconnaissent les efforts accomplis par le Ministère en charge de la Sécurité sociale dans le domaine de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) des travailleurs.

Les résultats enregistrés dans ce domaine ont été rendus possibles grâce à la réforme de l'Assurance Maladie Obligatoire (RAMO) mise en œuvre par ce département en 2012 et ayant touché le cadre juridique, institutionnel ainsi que la gouvernance des Institutions de Prévoyance Maladie (IPM).

Pour connaître l'impact réel de ces efforts ainsi que la contribution effective de cette branche de la Sécurité sociale à l'atteinte des objectifs nationaux de Protection sociale et de CSU, il est important de mesurer ces résultats en vue de renseigner les indicateurs pertinents définis en la matière.

C'est à cela que s'exerce l'Institution de Coordination de l'Assurance Maladie Obligatoire (ICAMO), une Institution de Prévoyance sociale constituant le bras technique du Ministère en la matière.

Dès les premières années de son fonctionnement, cette Institution, par le biais de son service du système d'information, a développé une Application pour la Remontée des Données de l'Assurance Maladie Obligatoire (ARDAMO) permettant de remonter les informations statistiques de IPM en termes d'identification, de localisation, de couverture, de finances et de prestations.

*La compilation des chiffres remontés révèle, au titre de l'année 2018, un bond en avant des **indicateurs** de l'Assurance Maladie Obligatoire depuis la dernière enquête menée par le Ministère en 2015.*

*Ils illustrent la **contribution** effective de ce département et démontrent la pertinence de la mise en place de l'ICAMO dans le champ de la protection sociale.*

*Convaincu de l'**impact** et de la portée de ces données sur le système, je félicite la Direction de l'ICAMO et exprime mes vifs remerciements à l'endroit de tous les acteurs qui ont pris part à l'analyse des données et à l'élaboration du présent rapport.*

Monsieur Cheikh Ousmane DIOP
Président du Conseil d'administration de l'ICAMO

COMITE TECHNIQUE DE SUIVI

L'analyse des données remontées a été effectuée dans le cadre d'une démarche participative impliquant les parties prenantes du système de l'assurance maladie obligatoire.

Le comité de suivi, mis en place à cet effet et présidé par la Directrice de l'ICAMO, a enregistré la participation des acteurs ci-après :

N°	STRUCTURE	PRENOM – NOM	FONCTION
1.	Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions (tutelle technique)	Amdy Moustapha AMAR	Chef de la Division des IPM à la Direction de la Protection sociale
2.		Fatimata MANGANE THIONGANE	Informaticien/Planificateur à la Direction des Statistiques du Travail et des Etudes
3.	ICAMO	Marie Rosalie NGOM COLY	Directrice
4.		Sellé THIAM	Responsable du système d'information
5.		Ndeye Gnagna Douta SECK SENE	Responsable administratif et financier
6.	Expertise France	Lamine FALL	Expert résident SIAMO
7.	Caisse de Sécurité sociale	Abdourahmane NDOYE	DSI
8.	ANACMU/ Direction des Systèmes d'information de la CMU	Mohamed Mahi SY	Directeur du système d'information de la CMU
9.		Ndeye Aminata YOUM	Responsable des référentiels - DSI
10.		Marie Thérèse Rose NDIAYE	Chef de division PEC des indigents et groupes vulnérables
11.	Association des Gérants d'IPM du Sénégal (AGIS)	Cheikh Ibra FALL	Président
12.	IPM SYPAOA	Aminata DIEME DIENG	Gérante

RESUME EXECUTIF

L'analyse des informations remontées par les IPM à travers l'Application pour la Remontée des Données de l'Assurance Maladie obligatoire (ARDAMO) révèle les résultats suivants :

Identification

Au 31 décembre 2018, **131 IPM fonctionnelles** ont été enregistrées dans l'ARDAMO. Il s'agit de **68 IPM d'entreprise** et de **63 IPM interentreprises**.

Ce chiffre révèle une évolution de **14 nouvelles IPM fonctionnelles** soit **10,69%**, par rapport aux 117 IPM dénombrées en 2014.

Localisation

Les 131 IPM enregistrées en 2018 sont majoritairement localisées dans les régions de Dakar **106 IPM (80,92%)**, Thiès **8 IPM (6,11%)**, Saint-Louis **6 IPM (4,58%)**, et Kaolack **4 IPM (3,05%)**.

Taux de remontée des données (taux de réponse)

Parmi les 131 IPM fonctionnelles enregistrées dans l'ARDAMO, **94** ont effectivement remonté leurs données statistiques, soit un taux de réponse de **71,75%**.

Les chiffres ci-après publiés concernent ces 94 IPM.

Couverture

Au niveau des **94 IPM** ayant répondu, on dénombre :

- **2 426 entreprises adhérentes** en 2018, soit une évolution de **660 nouvelles entreprises (24,73%)**, par rapport aux 1766 entreprises recensées en 2014 ;
- **122 884 participants** sont couverts par ces IPM, soit une évolution de **15 316 nouveaux participants (12,46%)**, par rapport aux 107 568 participants recensés en 2014 ;
- le **taux de couverture** calculé sur la base des travailleurs recensés par l'enquête emploi-salarié menée par la Direction des Statistiques du Travail et des Etudes (DSTE) en 2015 passe ainsi de 35,28% en 2014 à **40,30%** en 2018 ;
- **87 250 conjoints** sont pris en charge par ces IPM, soit une évolution de **34 967 nouveaux conjoints (40,07%)**, par rapport aux 52 283 conjoints recensés en 2014 ;

- **213 271 Enfants** sont pris en charge par ces IPM, soit une évolution de **70 207 enfants (32,91%)**, par rapport aux 143 064 enfants recensés en 2014 ;
- le cumul de ces catégories couvertes révèle une population **totale de 423 405 bénéficiaires** soit une évolution de **120 490 nouveaux bénéficiaires (28,41%)**, par rapport aux 302 915 personnes recensées en 2014.

Finances

- Les 94 IPM ayant remonté leurs données ont encaissé au titre des **cotisations de l'année 2018 et des remboursements de frais** un montant total de **17 304 331 423 F CFA** soit une évolution de **2 636 689 431 F CFA (15,17%)**, par rapport aux 14 677 641 992 F CFA notés en 2014 ;
- ces IPM ont **dépensé**, en termes de règlements aux fournisseurs, au titre de l'année 2018 **14 598 158 467 F CFA** soit une évolution de **3 130 822 461 F CFA (21,44%)**, par rapport aux 11 467 336 006 F CFA notés en 2014.
- la différence entre les recettes et les dépenses de ces 94 IPM montre un **excédent brut de 2 706 172 956 F CFA** qui pourrait révéler, dans l'ensemble, une santé financière moyenne de ces Institutions.

Prestations

Très peu d'IPM ont procédé à la répartition de leurs charges en dépenses par spécialité ou par acte.

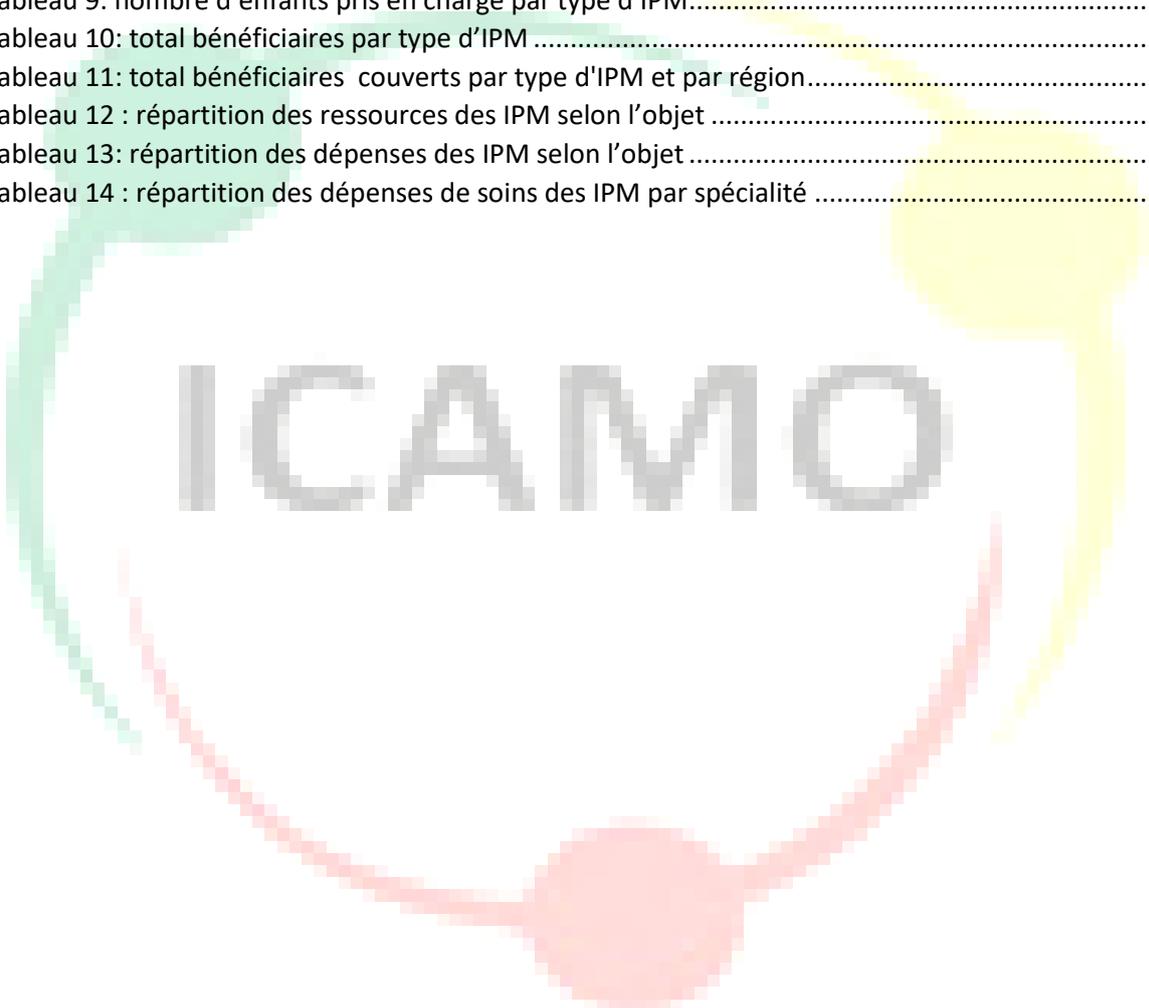
Malgré ce faible taux, on note comme en 2014, une prédominance des dépenses en **soins pharmaceutiques et d'hospitalisation**.

SIGLES ET ABREVIATIONS

AGIS	Association des Gérants d'IPM du Sénégal
AMO	Assurance Maladie Obligatoire
ARDAMO	Application pour la Remontée des Données de l'Assurance Maladie Obligatoire
CIPRES	Conférence interafricaine de la Prévoyance sociale
CSS	Caisse de Sécurité sociale
CMU	Couverture maladie universelle
DASMO	Déclaration annuelle de la Situation de la Main d'œuvre
DSTE	Direction des Statistiques du Travail et des Etudes
ENIPM	Enquête nationale sur les Institutions de Prévoyance Maladie
ICAMO	Institution de Coordination de l'Assurance Maladie obligatoire
IPM	Institution de Prévoyance Maladie
IPRES	Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la Santé
PSE	Plan Sénégal Emergent
RAMO	Réforme de l'Assurance Maladie obligatoire
SIAMO	Système d'Information de l'Assurance Maladie obligatoire
SDSI-AMO	Schéma directeur du Système d'Information de l'Assurance Maladie obligatoire

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1: nombre d'IPM existantes par nature..... 56
- Tableau 2: évolution du nombre d'IPM par nature entre 2014 et 2018..... 56
- Tableau 3: nombre d'IPM existantes par nature et par région..... 57
- Tableau 4 : entreprises adhérentes selon le type d'IPM (adhésion)..... 58
- Tableau 5: entreprises adhérentes selon le type d'IPM et par région..... 58
- Tableau 6: nombre de participants couverts par type d'IPM..... 59
- Tableau 7: nombre de participants couverts par type d'IPM et par régions : 59
- Tableau 8 : nombre de conjoints pris en charge par type d'IPM 60
- Tableau 9: nombre d'enfants pris en charge par type d'IPM..... 61
- Tableau 10: total bénéficiaires par type d'IPM 61
- Tableau 11: total bénéficiaires couverts par type d'IPM et par région..... 62
- Tableau 12 : répartition des ressources des IPM selon l'objet 63
- Tableau 13: répartition des dépenses des IPM selon l'objet 64
- Tableau 14 : répartition des dépenses de soins des IPM par spécialité 65



LISTE DES GRAPHIQUES

- Figure 1 : circuit d'intervention de l'ARDAMO 18
- Figure 2: nombre et pourcentage d'IPM par nature 20
- Figure 3: évolution du nombre d'IPM par nature entre 2014 et 2018: 21
- Figure 4 : nombre d'IPM existantes par nature et par région..... 22
- Figure 5: entreprises adhérentes selon le type d'IPM 23
- Figure 6: entreprises adhérentes selon le type d'IPM et par région..... 24
- Figure 7 : nombre de participants couverts par type d'IPM 25
- Figure 8 : nombre de participants couverts par type d'IPM et par région..... 26
- Figure 9: nombre de conjoints pris en charge par type d'IPM 27
- Figure 10: nombre d'enfants pris en charge par type d'IPM 28
- Figure 11 : total bénéficiaires par type d'IPM 28
- Figure 12: total bénéficiaires couverts par type d'IPM et par région 29
- Figure 13: total bénéficiaires par région 29
- Figure 14 : pourcentage sur le total de ressources 2018 30



CHAPITRE I. INTRODUCTION

1.1. Contexte

En application des instruments internationaux, notamment, la convention n°102 de l'OIT sur la Sécurité sociale norme minimum et la recommandation n°202 sur les socles de protection sociale, le Sénégal a bâti un système de protection sociale qui ambitionne de couvrir toutes les couches de la population, y compris les plus vulnérables.

Ce système comprend plusieurs régimes :

- les **régimes obligatoires contributifs et non contributifs** qui renvoient à la Sécurité sociale des travailleurs du secteur privé et des fonctionnaires, garantissant à ces derniers la couverture des risques maladie, accidents du travail, maladie professionnelle et vieillesse.
- les **régimes contributifs volontaires** orientés principalement vers la protection sociale en santé gérée par les mutuelles de santé. Ces régimes font aussi intervenir les assurances privées couvrant tous les risques.
- les **régimes assistantiels** ciblant les couches vulnérables (femmes, enfants, personnes âgées...) et comportant des initiatives de gratuité et de subvention en matière de santé, d'éducation et de revenus de subsistance.

Parmi les régimes contributifs obligatoires, le présent rapport s'intéresse à l'Assurance Maladie obligatoire des travailleurs. Il s'agit d'une branche de la Sécurité sociale gérée par les Institutions de Prévoyance Maladie. Ces dernières, sur la base d'une cotisation mensuelle paritaire du travailleur et de l'employeur, assurent la prise en charge de 50 à 80% des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation engagés, au Sénégal, par les travailleurs et les membres de leurs familles. Le paquet de soins offert comprend obligatoirement les prestations suivantes :

- les consultations de médecine générale et de médecine spécialisée ;
- les analyses, radios, médicaments prescrits sur ordonnance médicale ;
- les soins conservateurs ou extractions dentaires ;

- les accouchements ;
- l'optique médicale ;
- le transport aller-retour pour une hospitalisation vers l'établissement hospitalier le plus proche du domicile ;
- l'hospitalisation chirurgicale et médicale.

Concernant la **protection sociale en santé**, le lancement par le Président de la République, son excellence Monsieur Macky SALL, du programme de **Couverture Maladie Universelle (CMU)** et son inscription en axe prioritaire du Plan Sénégal Emergent (**PSE**), représentent à bien des égards des événements majeurs dans la politique de protection sociale du pays.

Ce programme vise l'accès par tous aux soins essentiels de qualité selon leurs besoins, indépendamment de leur niveau de revenu, de leur condition sociale ou du lieu où ils habitent et qu'ils soient en mesure d'utiliser ces services.

La mise en œuvre de cette volonté politique a conduit les acteurs de l'offre et de la demande de soins à développer des initiatives en direction de leurs populations cibles dans le but d'améliorer et d'étendre la couverture du risque maladie.

Dans ce cadre, le Ministère en charge de la Sécurité sociale, compétent en matière de protection sociale des travailleurs, a mis en œuvre un vaste programme de **réforme de l'assurance maladie obligatoire**.

Cette réforme, articulée autour de trois axes majeurs, a permis d'introduire des innovations majeures dans la branche de l'Assurance Maladie obligatoire.

Il s'agit notamment :

- du cadre juridique des IPM réactualisé grâce au décret n°2012-832 du 07 août 2012 portant organisation et fonctionnement des IPM et à l'arrêté n°2013-2159 du 18 février 2013 fixant les modèles types de Statuts et de Règlement intérieur des IPM ;
- de la coordination des IPM améliorée à travers la mise en place de l'Institution de Coordination de l'Assurance Maladie Obligatoire (ICAMO) ;
- de la solidarité et de la solvabilité des IPM renforcées grâce à la mise en place du fonds de garantie des IPM par le biais du décret n°2019-29 du 4 janvier 2019 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement dudit fonds.

Afin de **mesurer l'impact** de cette réforme, le Ministère en charge de la Sécurité sociale a mené en 2015 une **enquête** de réactualisation des statistiques de l'Assurance Maladie obligatoire.

Les **résultats** de cette enquête ont révélé, au titre de l'année 2014, les informations suivantes :

- 117 IPM, polarisant 1766 entreprises ;
- 302 915 personnes couvertes (107 568 participants - 52 283 conjoints – 143 064 enfants) ;
- 16 128 755 870 francs CFA encaissés ;
- 13 244 227 907 francs CFA de dépenses effectuées ;
- Un taux de couverture de l'assurance maladie obligatoire estimé en moyenne à 35,28% de la population des travailleurs recensés à travers l'enquête emploi-salarié.

Les résultats de cette enquête ont démontré que le secteur de l'AMO connaît une croissance soutenue depuis une quarantaine d'années avec une dynamique de création régulière d'IPM, une situation financière appréciable et une prise en charge étendue à toutes les rubriques de prestations essentielles.

S'inscrivant dans cette perspective, l'ICAMO a tenu à **poursuivre ce travail d'actualisation** des statistiques de l'AMO, cette fois-ci, **dans une démarche de dématérialisation des outils et procédures d'enquête. Il s'agit de la remontée des données des IPM via un outil web dénommée Application pour la Remontée des Données de l'Assurance Maladie Obligatoire « ARDAMO ».**

Au-delà du besoin d'actualisation régulière des statistiques de l'AMO, cet outil informatique s'inspire du projet n°5 du schéma directeur du Système d'Information de l'Assurance Maladie Obligatoire (SIAMO) dédié à la définition et à la mise en œuvre d'un modèle de remontée des informations des IPM vers l'ICAMO.

L'objectif de ce projet est de « définir et mettre en place, de façon progressive, un mécanisme de remontée périodique des données des IPM vers l'ICAMO, quel que soit leur niveau d'informatisation. Il permettra aux IPM et à l'ICAMO de se familiariser aux mécanismes de remontée et de traitement des données, en préparation à la mise en œuvre du SI cible de l'ICAMO. »¹

¹ SDSI-AMO page 62

1.2. Objectifs

Objectif général :

La remontée des données des IPM, par le biais de l'ARDAMO, vise à faciliter la production de statistiques fiables et actualisées dans le domaine de l'Assurance maladie obligatoire des travailleurs et, par conséquent, à mesurer la contribution de cette branche de la Sécurité sociale à l'atteinte des objectifs nationaux de protection sociale et de CMU.

Objectifs spécifiques :

Elle permet, au titre de l'année 2018, de renseigner les indicateurs suivants :

- le nombre d'**IPM** existantes et fonctionnelles au Sénégal par nature et par région ;
- le taux de **couverture** de ces IPM en termes d'entreprises adhérentes, de participants, de conjoints et d'enfants ainsi que le total des bénéficiaires du régime ;
- l'état des **finances** de ces IPM, notamment, leurs recettes et leurs dépenses ;
- les **prestations** effectivement prises en charge par ces IPM à travers la répartition de leurs dépenses de soins par spécialité ou par acte.

1.3. Concepts

Pour une meilleure compréhension de l'analyse des données statistiques présentées, le présent rapport précise le contenu des concepts utilisés, conformément aux définitions validées dans le rapport de l'enquête de 2015.

Protection sociale :

La protection sociale désigne tous les mécanismes de prévoyance collective, permettant aux individus de faire face aux conséquences financières des risques sociaux. Il s'agit de situations susceptibles de compromettre la sécurité économique de l'individu ou de sa famille, en provoquant une baisse de ses ressources ou une hausse de ses dépenses du fait de la maladie, de la maternité, du chômage etc.

La Sécurité sociale et l'assistance sont considérées comme les deux principales techniques de protection sociale. Elles se distinguent essentiellement par les principes qui les fondent mais aussi par leurs implications en termes de droits, de devoirs et de conditions d'accès².

Sécurité sociale :

La Sécurité sociale est définie comme « la protection qu'une société offre aux personnes et aux ménages pour garantir l'accès aux soins de santé et la sécurité du revenu, surtout en cas de vieillesse, de maladie, d'invalidité, d'accident du travail, de maternité ou de disparition du soutien de famille³ ».

Assurance maladie sociale :

L'assurance maladie sociale est un système légal de garantie du risque maladie dans le cadre de la Sécurité sociale. Il comporte des prestations en nature et des prestations en espèces.

Les prestations en nature concernent la prise en charge partielle des soins de santé et d'hospitalisation engagés par le travailleur ou ses ayants droit.

Les prestations en espèces payées sous forme d'indemnités représentent des revenus de remplacement pour le travailleur⁴.

Couverture maladie universelle :

La Couverture Maladie universelle est un concept visant à garantir l'accès pour tous les individus aux soins de santé essentiels de qualité selon leurs besoins, indépendamment de leur niveau de revenu, de leur condition sociale ou du lieu où ils habitent et qu'ils soient en mesure d'utiliser ces services. La CMU constitue la première composante du socle de protection sociale.

Institution de Prévoyance sociale :

Une Institution de Prévoyance sociale est une personne morale constituée par des membres adhérents (employeurs) et des membres participants (travailleurs), pour servir aux travailleurs et à leurs familles, des avantages destinés à compenser les risques sociaux de toute nature⁵.

² Rapport de l'enquête nationale sur les IPM, ENIPM, 2015, p33

³http://www.ilo.org/global/publications/magazines-and-journals/world-of-work-magazine/articles/WCMS_081479/lang--fr/index.htm

⁴ Rapport de l'enquête nationale sur les IPM, ENIPM 2015, p32

⁵ Le droit sénégalais de la Sécurité sociale, Joseph Issa SAYEGH

IPM d'entreprise :

Une IPM d'entreprise est une IPM constituée par et pour une seule entreprise. Toutefois, il peut arriver qu'au sein de cette entreprise, plusieurs établissements soient dénombrés⁶.

IPM interentreprises :

Une IPM interentreprises est une IPM regroupant deux ou plusieurs entreprises⁷.

Adhérents :

Sont « membres adhérents », l'employeur ou les employeurs regroupés, selon le cas, dont les travailleurs bénéficient des prestations servies par l'Institution de Prévoyance Maladie et qui règlent leurs cotisations conformément à l'article 40 du décret n°2012-832 du 7 août 2012⁸.

Participants :

Sont « membres participants », tous les travailleurs qui règlent leurs cotisations mensuelles suivant les modalités prévues par le règlement intérieur de l'institution, préalablement approuvé par le Ministre chargé de la Sécurité sociale⁹.

Ayants droit :

En matière de Sécurité sociale, les ayants droit du travailleur sont le conjoint et les enfants à charge au sens du régime des prestations familiales¹⁰.

Prestataire de soins :

Est prestataire de soins médicaux, toute personne physique ou morale, ayant une autorisation d'exercer la médecine, qui délivre des soins en médecine, pharmacie, ophtalmologie, optique, biochimie, hospitalisation, chirurgie dentaire etc¹¹.

Paramètres techniques :

Les paramètres techniques sont constitués d'une part, par les taux de prise en charge allant de 50 à 80% appliqués sur les montants facturés par les prestataires de soins pour déterminer la part supportée par l'IPM qui représente **la charge technique** ; d'autre part, par les taux de cotisations fixés entre 4 et 15% avec une assiette de salaire plafonnée à 250.000 FCFA, pour

⁶ Rapport de l'enquête nationale sur les IPM, ENIPM, 2015, p34

⁷ Rapport de l'enquête nationale sur les IPM, ENIPM, 2015, p34

⁸ Article 8 du décret 2012-832 du 7 août 2012 portant organisation et fonctionnement des Institutions de prévoyance maladie d'entreprise ou interentreprises

⁹ Article 8 du décret 2012-832 du 7 août 2012 portant organisation et fonctionnement des Institutions de prévoyance maladie d'entreprise ou interentreprises

¹⁰ Rapport de l'enquête nationale sur les IPM, ENIPM, 2015, p34

¹¹ Rapport de l'enquête nationale sur les IPM, ENIPM, 2015, p35

déterminer la cotisation patronale et salariale qui représentent les **produits techniques** de l'IPM¹².

Quote-part IPM et Quote-part Participant :

L'IPM applique un taux de prise en charge sur les frais médicaux facturés par les prestataires de soins pour déterminer sa part dénommée quote-part IPM. Le reste, supporté et remboursé par le participant, représente sa quote-part¹³.

Évasion sociale :

Le terme « évasion sociale » renvoie aux entreprises éligibles à un régime de sécurité sociale et qui n'y souscrivent pas ainsi que celles qui sont affiliées mais ne s'acquittent pas de leurs cotisations¹⁴.

Tiers payant :

Le mécanisme du « tiers payant » est la facilité donnée au malade d'être exonéré de faire l'avance de la partie des dépenses de santé (ticket modérateur) qui est prise en charge par le régime obligatoire¹⁵.

¹² Rapport de l'enquête nationale sur les IPM, ENIPM, 2015, p35

¹³ Rapport de l'enquête nationale sur les IPM, ENIPM, 2015, p35

¹⁴ Rapport de l'enquête nationale sur les IPM, ENIPM, 2015, p35

¹⁵ www.dictionnaire-juridique.com/definition/tiers-payant-tiers-payeur.php

CHAPITRE II. METHODOLOGIE

A la différence des enquêtes classiques, menées grâce à des équipes déployées sur le terrain, ce rapport statistique est principalement le produit d'une démarche informatique et de dématérialisation des outils de collecte. Il a été réalisé grâce à une application dénommée : **Application pour la Remontée des Données de l'Assurance Maladie obligatoire « ARDAMO »**.

Il porte essentiellement sur une analyse comparative entre les données collectées en 2018 et celles recensées en 2014 lors de la dernière enquête d'actualisation des statistiques de l'AMO.

2.1. Les modules de l'application

Cet outil informatique, l'ARDAMO, dont la première version a été validée, le **20 novembre 2019**, par les acteurs du système, comporte **trois modules** dédiés, suivant le cycle de la remontée des données, à la **tutelle** technique, aux **IPM** et à l'**ICAMO**. Il permet :

- aux services compétents du **Ministère** en charge de la Sécurité sociale d'enregistrer toutes les IPM agréées et d'effectuer des mises à jour relatives aux modifications intervenues dans la vie de ces Institutions. Ces services renseignent aussi les statistiques du travail relatives aux entreprises et travailleurs recensés par l'enquête emploi-salarié;
- à l'**ICAMO** d'immatriculer automatiquement ces IPM agréées et de leur attribuer un code d'accès à l'application ;
- aux **IPM**, enregistrées et immatriculées, d'alimenter périodiquement la base de données de l'ICAMO avec leurs informations techniques et financières requises ;
- à l'**ICAMO** de centraliser ces données, de les traiter, d'en extraire les indicateurs de l'AMO et de les mettre à la disposition des décideurs et partenaires pour aider à la prise de décision.

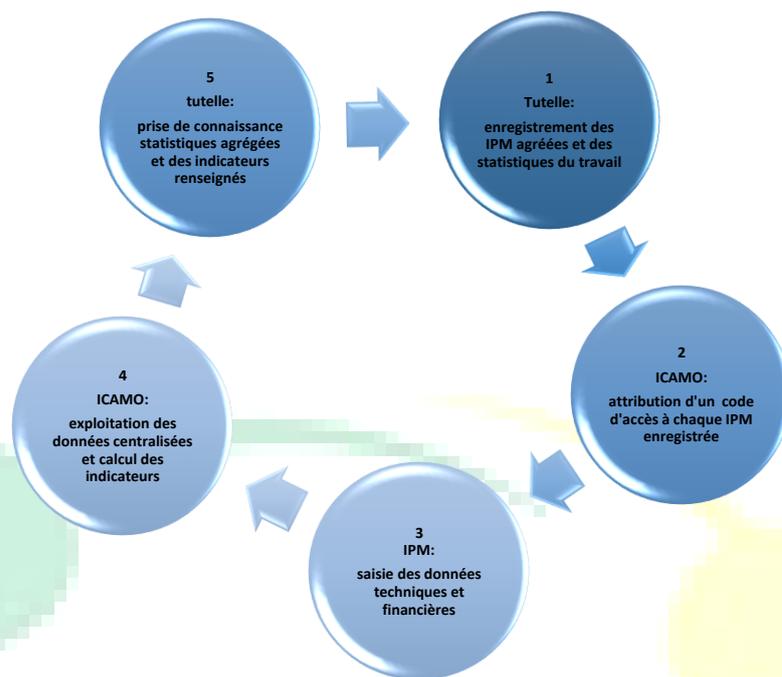


Figure 1 : circuit d'intervention de l'ARDAMO

2.2. le processus de la remontée des données

A la suite de leur enregistrement par le Ministère en charge de la Sécurité sociale, les IPM immatriculées et disposant de leurs codes d'accès ont démarré la remontée des informations requises.

Ces dernières portent sur :

- leur nature et leur localisation ;
- le nombre et la liste des entreprises adhérentes ;
- le nombre de travailleurs couverts par sexe;
- le nombre de conjoints pris en charge par sexe;
- le nombre d'enfants de moins de 5 ans pris en charge par sexe ;
- le nombre d'enfants de 5 à 21 ans pris en charge par sexe ;
- le montant des cotisations encaissées (employeur/travailleurs) ;
- le montant des remboursements de frais encaissés ;
- le montant des produits issus du placement des fonds ;
- le montant des subventions, dons et legs ;
- le montant des autres ressources encaissées ;
- le montant des dépenses effectuées (dépenses de soins par spécialité ou acte) ;

- le montant des charges du personnel ;
- le montant des charges sociales ;
- le montant des charges fiscales ;
- le montant des dettes par spécialité.
- la liste des prestataires agréés

En vue d'une remontée fiable des informations et tenant compte de la nouveauté de l'initiative au niveau des IPM, l'ICAMO a tenu à accompagner ces Institutions pour leur première intervention dans l'ARDAMO.

A cet effet, durant la période du **12 juin au 31 octobre 2020**, une assistance à distance a été offerte aux IPM dotées de logiciel en vue d'effectuer les requêtes nécessaires pour la remontée de leurs données.

Durant la même période, et pour les autres IPM informatisées ainsi que celles qui fonctionnent au manuel, une fiche de renseignement des données a été mise à leur disposition et un accompagnement à distance leur a été offert.

Avant la clôture de l'enregistrement des données de 2018, une réunion de cadrage et d'arbitrage a été tenue avec les acteurs clés de l'AMO le **19 novembre 2020**. A l'issue de cette rencontre, les parties prenantes ont convenu de fixer la date de la clôture au **26 novembre 2020**.

A la suite de cette phase de remontée des données, les services internes de l'ICAMO ont procédé au traitement des informations centralisées en vue du calcul des indicateurs.

Les résultats de ce travail ont été soumis à un comité technique de suivi composé des représentants des différents acteurs de la protection sociale qui ont pris part à l'enquête de 2015.

Ce comité a examiné et validé le rapport produit lors d'un atelier tenu le **10 décembre 2020 à l'ICAMO**.

2.3. la structure du rapport

Le présent rapport comprend trois principales parties :

- l'introduction précisant le contexte et les objectifs de la remontée des données ;
- la méthodologie décrivant l'outil utilisé ainsi que le processus de la remontée des informations ;

- l'analyse des résultats suivant les différents indicateurs prévus (identification / adhésion / localisation / couverture / finances / prestations) ;
- les limites et recommandations

CHAPITRE III. ANALYSE DES RESULTATS

Les données statistiques remontées par les IPM à travers l'ARDAMO en 2018 permettent d'établir la cartographie des IPM du Sénégal et de renseigner les indicateurs de l'Assurance Maladie obligatoire en termes de couverture, de finances et de prestations.

Elles permettent surtout de relever l'évolution de cette branche depuis la dernière réactualisation faite en 2014.

3.1. IPM : Nature – Localisation – Adhésion

Selon les dispositions des articles 3 et 4 du décret n°2012-832 du 7 août 2012, les travailleurs peuvent être affiliés, au titre de leur couverture maladie obligatoire, à deux types d'IPM. Il s'agit des IPM d'entreprise et des IPM interentreprises.

La réactualisation des données statistiques de l'AMO en 2018 nous permet de répartir les IPM dénombrées selon ces deux catégories et selon leur région.

3.1.1. Les IPM existantes

131 IPM fonctionnelles sont enregistrées dans l'ARDAMO en 2018. Parmi ces IPM, on dénombre **68** IPM d'entreprise et **63** IPM interentreprises.

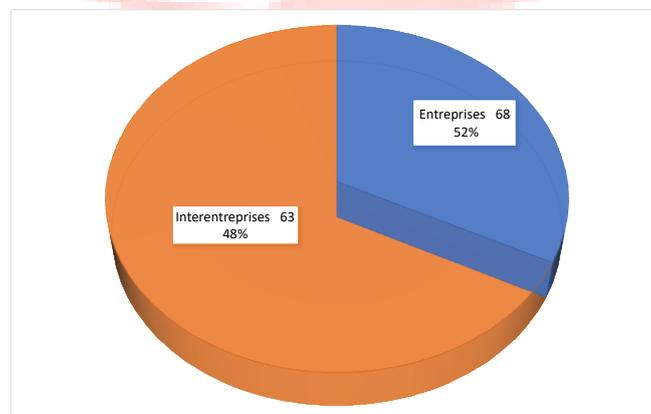


Figure 2: nombre et pourcentage d'IPM par nature

Au total, **14** nouvelles IPM fonctionnelles ont été agréées entre 2014 et 2018, soit un taux d'évolution global de **10,69%** par rapport aux 117 IPM dénombrées lors de la réactualisation de 2014.

Comparée aux données réactualisées en 2014 qui affichaient 60 IPM d'entreprise et 57 IPM interentreprises, cette répartition des IPM selon leur nature révèle, entre 2014 et 2018, la création de **8** nouvelles IPM d'entreprise et **6** nouvelles IPM interentreprises.

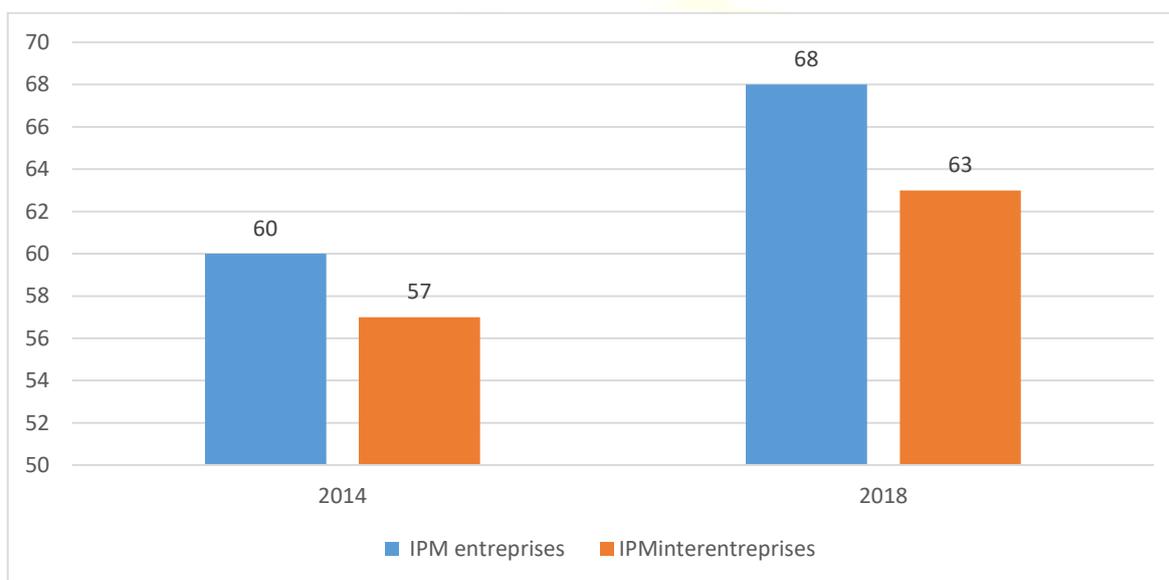


Figure 3: évolution du nombre d'IPM par nature entre 2014 et 2018:

Ces 131 IPM sont établies dans **10** Régions. Il s'agit des régions suivantes :

- **Dakar** enregistre **106** IPM soit une évolution de **14** nouvelles IPM (**13,2%**) par rapport aux 92 IPM enregistrées en 2014 ;
- Par rapport aux 10 IPM enregistrées en 2014, **Thiès** se retrouve avec **8** IPM fonctionnelles.
- **Saint-Louis** enregistre **6** IPM soit une évolution d'une (01) nouvelle IPM (**16,66%**) par rapport aux 5 IPM enregistrées en 2014 ;
- **Kaolack** enregistre **4** IPM soit une évolution d'une (01) nouvelle IPM (**33%**) par rapport aux 3 IPM enregistrées en 2014 ;
- **Kolda** maintient ses **2** IPM enregistrées en 2014 ;

- Par rapport aux 2 IPM enregistrées en 2014, **Ziguinchor** perd 1 IPM et se retrouve avec **1 IPM**;
- **Louga** maintient la seule IPM qui était enregistrée en 2014;
- La seule IPM qui était enregistrée à **Kédougou** en 2014 a son siège à Dakar ce qui réduit le nombre d'IPM de cette région à zéro ;

3 nouvelles régions font leur entrée dans le cadre de la mise en place des IPM, il s'agit des régions de :

- **Diourbel** avec 1 IPM ;
- **Matam** avec 1 IPM ;
- **Tambacounda** avec 1 IPM.

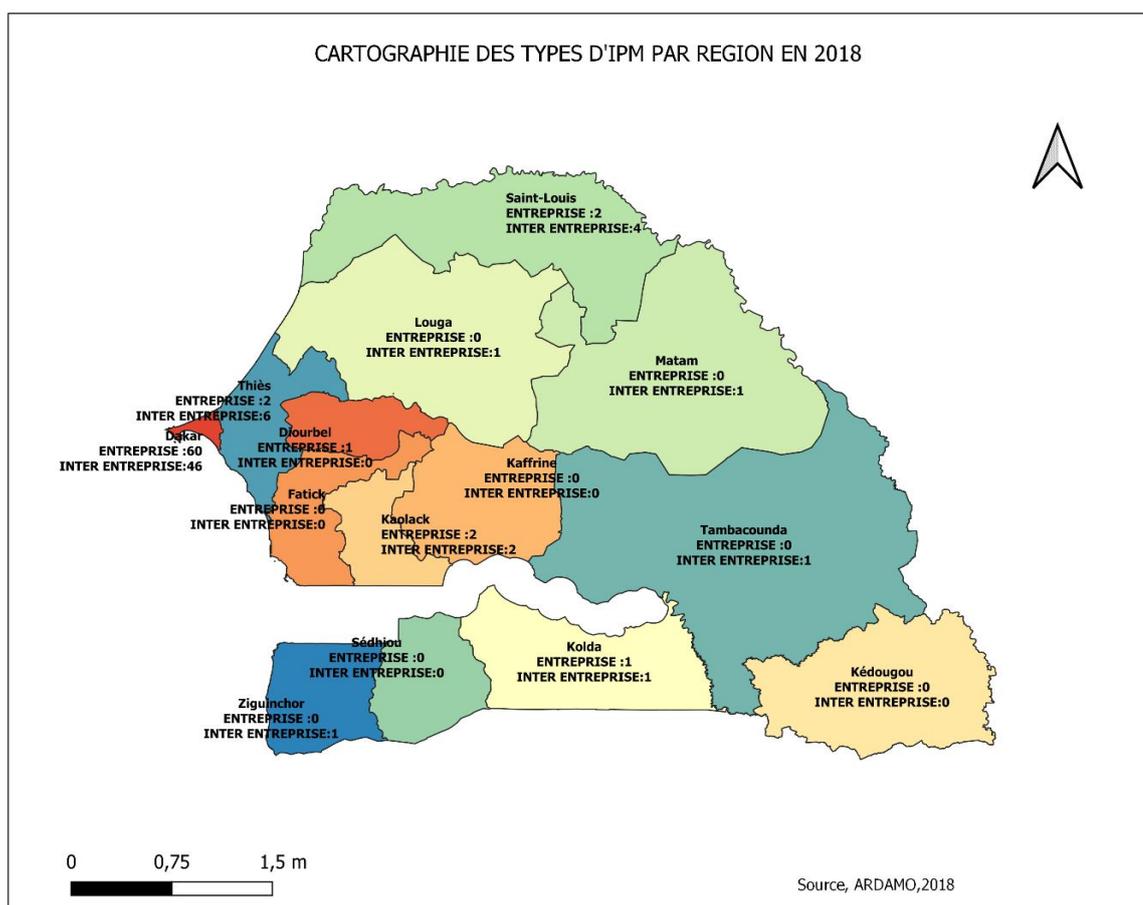


Figure 4 : nombre d'IPM existantes par nature et par région

Parmi ces régions, celle de Dakar polarise le plus grand nombre d'IPM avec un taux de concentration de **80,92%**. Cette situation découle du rythme d'installation des entreprises dans la capitale où l'essentiel de l'activité économique du pays se déroule.

Elle est suivie par les régions de Thiès (**6,11%**), Saint-Louis (**4,58%**) et Kaolack (**3,05%**).

Cependant, cet ordre n'est pas respecté lorsqu'il s'agit des entreprises adhérentes.

3.1.2. : les entreprises adhérentes

Parmi les 131 IPM fonctionnelles recensées, **94** ont remonté leurs données statistiques dans l'ARDAMO soit un taux de réponse de **71,75%**.

Ces **94** IPM polarisent au total **2426** entreprises et établissements adhérents.

Naturellement, les IPM interentreprises concentrent le plus grand nombre d'adhérents avec un taux d'adhésion de **96,13%**.

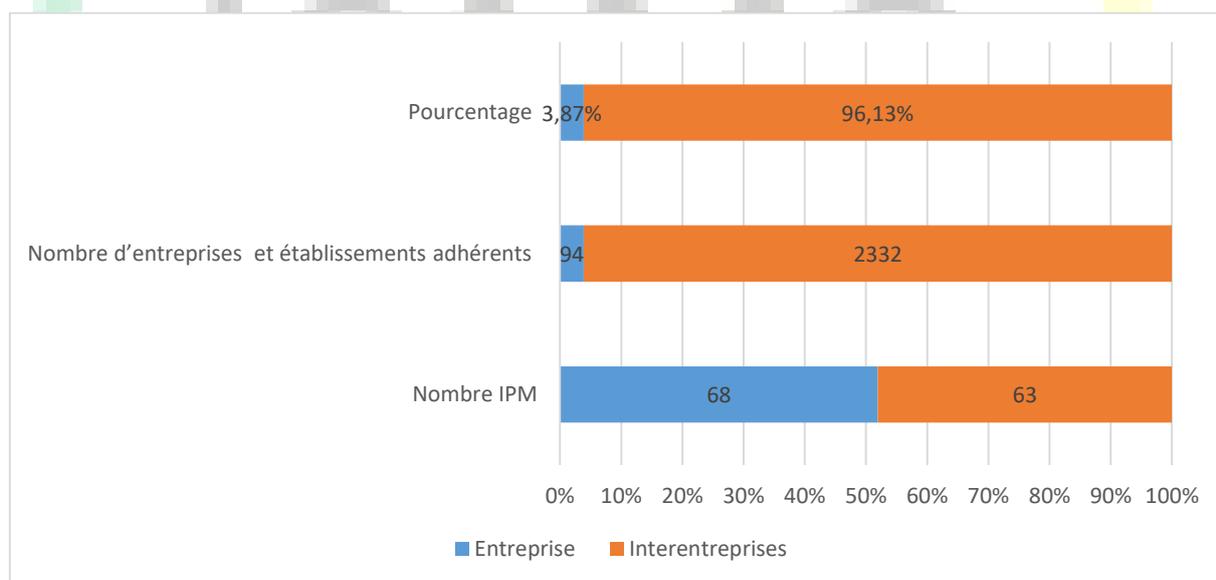


Figure 5: entreprises adhérentes selon le type d'IPM

Comme pour les données réactualisées en 2014, on constate que Dakar affiche un plus grand taux d'adhésion (**53,13%**) que les autres régions (**46,87%**).

En dehors de la région de Dakar, celle de **Ziguinchor** polarise le plus grand nombre d'entreprises adhérentes avec un taux d'adhésion de **25,8%**. Elle est suivie par les régions de **Thiès (10,8%)** et Saint Louis (**5,52%**).

Les régions de Diourbel (**0,04%**), Kolda (**1%**) et Louga (**1,28%**) enregistrent les plus faibles taux d'adhésion.

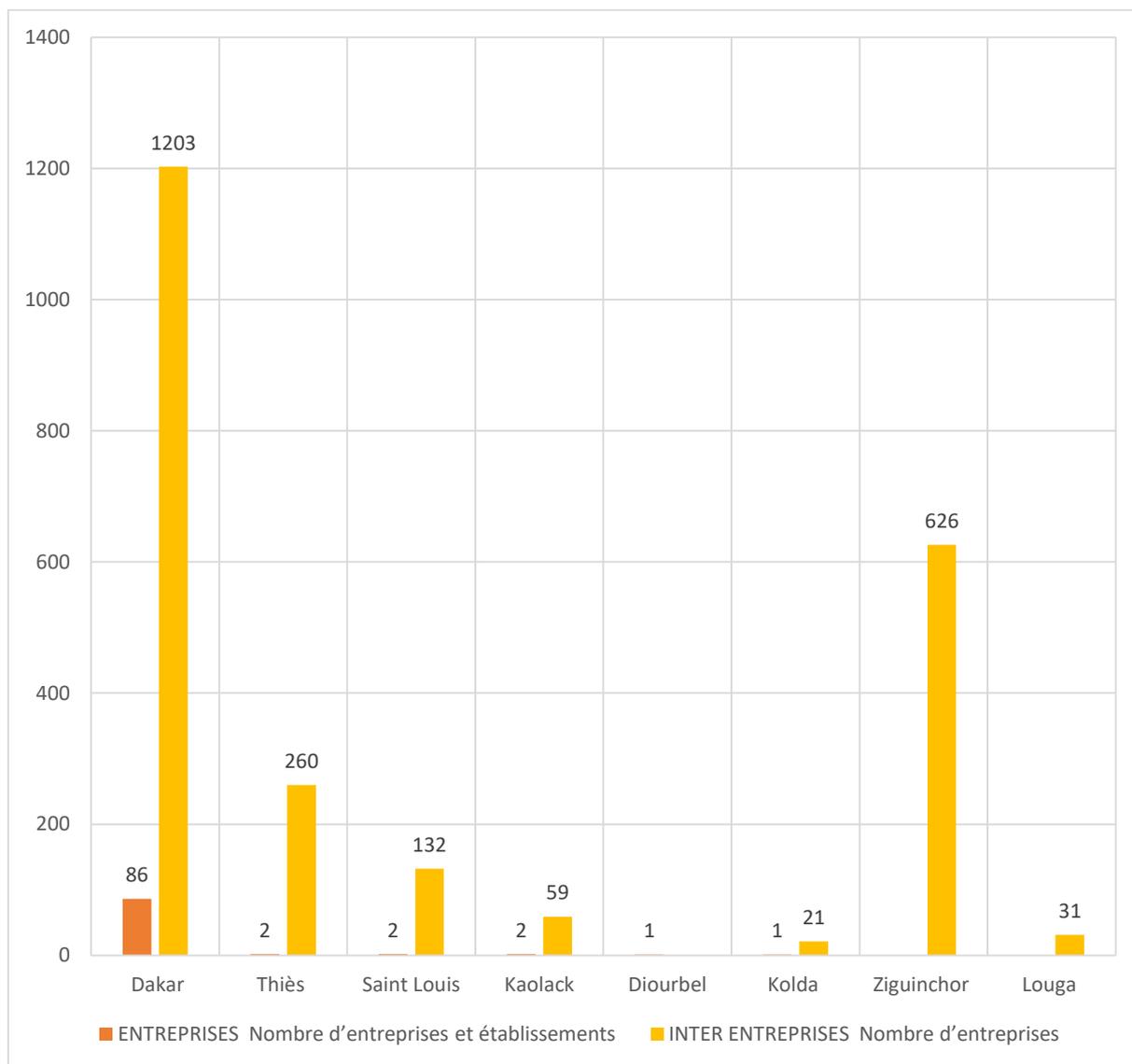


Figure 6: entreprises adhérentes selon le type d'IPM et par région

3.2. IPM : Couverture

3.2.1. Les travailleurs couverts

Les **94** IPM dont les données statistiques sont remontées à travers l'ARDAMO couvrent au total **122 884 participants**.

Ce chiffre révèle une évolution de **15 316** nouveaux participants couverts entre 2014 et 2018 soit (**12,46%**) par rapport aux 107 568 participants couverts en 2014.

Parmi ces participants, les **46** IPM d'entreprise en couvrent **34 570 (28,13%)** et les **48** IPM interentreprises **88 314 (71,87%)**.

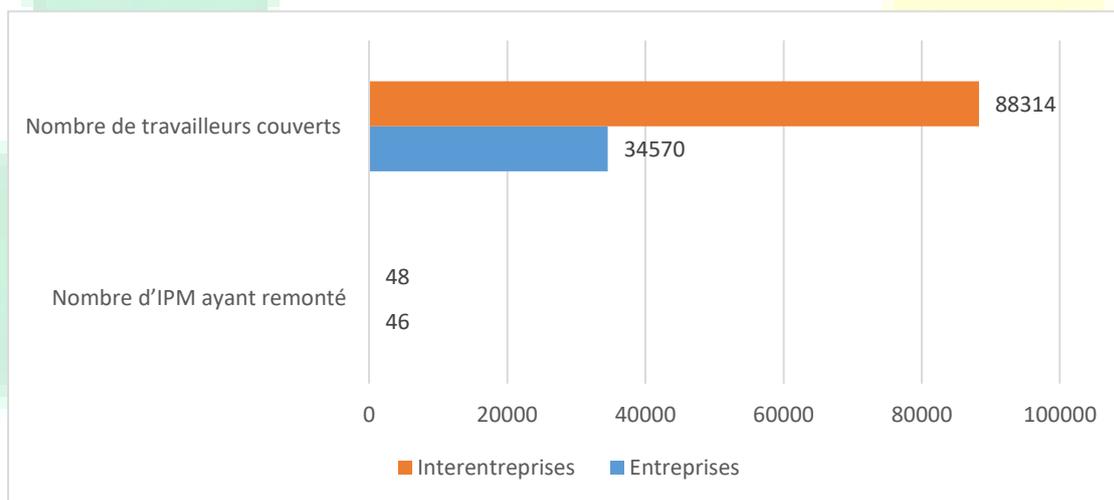


Figure 7 : nombre de participants couverts par type d'IPM

Ces participants couverts sont répartis, suivant leurs IPM d'affiliation, dans **8** régions.

Il s'agit des régions suivantes :

Dakar avec **100 754** participants soit une évolution de **10 792** nouveaux participants (**10,72%**) par rapport aux 89962 participants recensés en 2014 ;

Thiès avec **7595** participants soit une évolution de **1698** nouveaux participants (**22,35%**) par rapport aux 5 897 participants recensés en 2014 ;

Saint-Louis avec **10532** participants soit une évolution de **2340** participants (**22,21%**) par rapport aux 8 192 participants recensés en 2014 ;

Kaolack avec **1252** participants soit une évolution de **421** nouveaux participants (**33,62%**) par rapport aux 831 participants recensés en 2014 ;

Ziguinchor avec **2003** participants soit une régression de **61** participants par rapport aux 2 064 participants recensés lors de la réactualisation des statistiques en 2014 (la régression du nombre de participants couverts dans cette région peut s'expliquer par l'absence de la deuxième IPM qui était recensée lors de la précédente enquête) ;

Kolda avec **258** participants soit une évolution de **80** nouveaux participants (**31%**) par rapport aux 178 participants recensés en 2014 ;

Louga avec **286** participants soit une évolution de **123** nouveaux participants (**43%**) par rapport aux 163 participants recensés en 2014 ;

Diourbel avec **204** nouveaux participants.

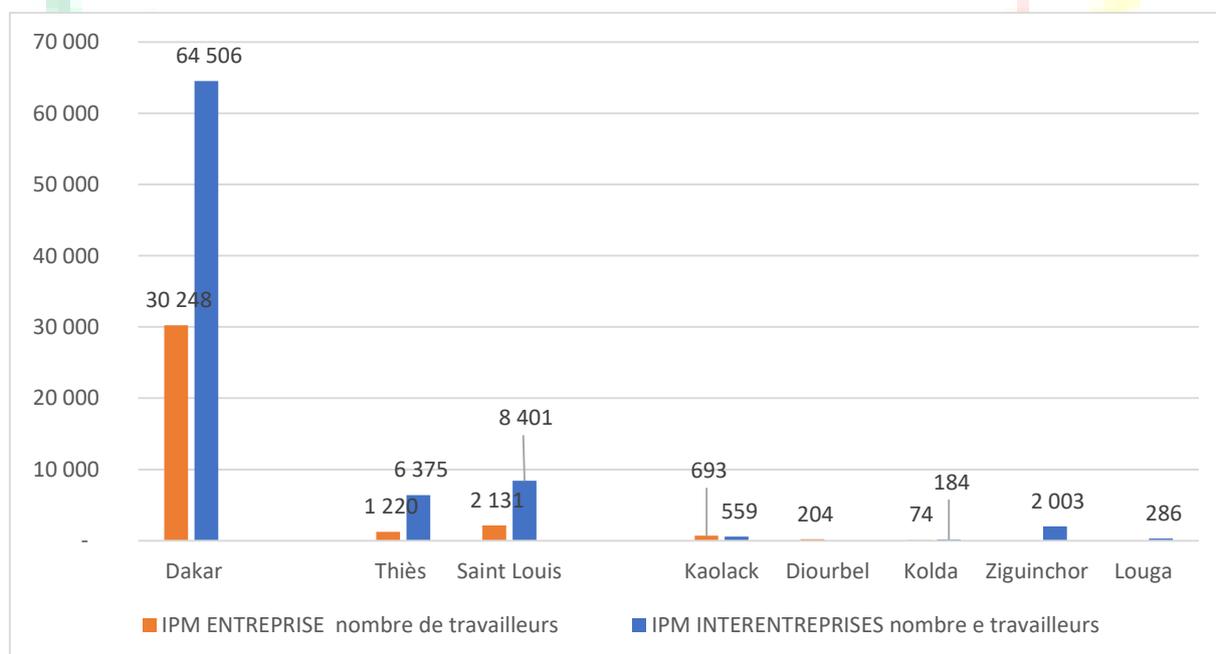


Figure 8 : nombre de participants couverts par type d'IPM et par région

En 2014, la cible estimée par l'enquête emploi-salarié était de 304 871 travailleurs à couvrir. Les données actualisées en 2014 par l'enquête nationale des IPM affichant 107 568 participants couverts permettaient de fixer le taux de couverture à 35,28%.

Concernant l'année 2018, des difficultés notées sur l'exhaustivité des statistiques du travail empêchent de calculer le taux de couverture de l'AMO en référence au nombre de travailleurs recensés la même année. C'est pourquoi, pour suivre la même logique de l'enquête emploi-salarié, le présent rapport utilise la même référence de 2014.

Ainsi, en référence à cette population cible de 2014 et au regard des données actualisées en 2018, le taux de couverture de l'AMO passe de 35,28% à **40,30%**.

3.2.2. Les conjoints pris en charge

Les 122 884 participants recensés en 2018 prennent en charge :

- **87250 conjoints** soit une évolution de **34 967** nouveaux conjoints (**40,07%**) entre 2014 et 2018 par rapport aux 52 283 conjoints identifiés en 2014.
- **21 719 conjoints (24,9%)** sont pris en charge par les 46 IPM d'entreprise et **65 531 (75,10%)** par les IPM interentreprises.

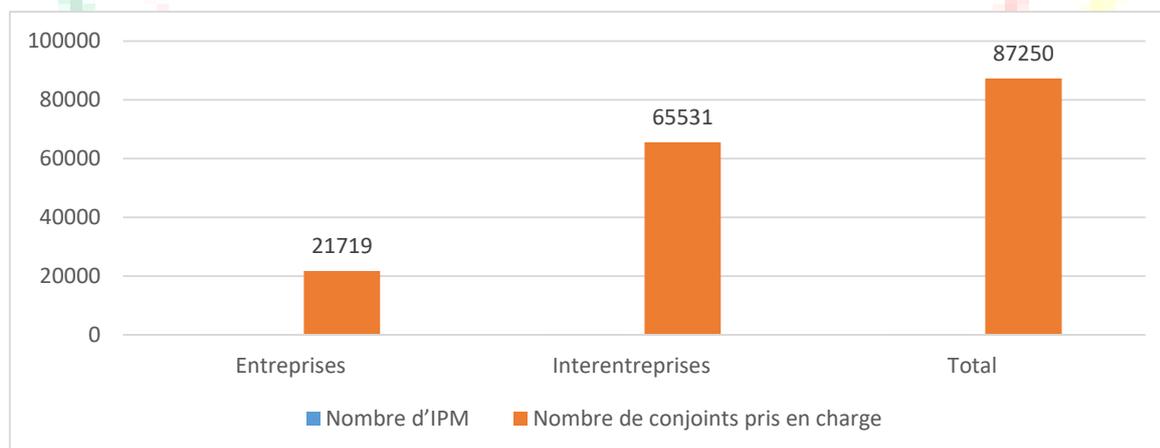


Figure 9: nombre de conjoints pris en charge par type d'IPM

2.2.3. Les enfants pris en charge

En plus de leurs conjoints, les participants couverts par les IPM assurent la couverture de leurs enfants à charge au sens du régime des prestations familiales.

Ainsi, les données actualisées en 2018 affichent un nombre total de **213 271** enfants pris en charge soit une évolution de **70 207** nouveaux enfants (**33%**) entre 2014 et 2018 par rapport aux 143 064 enfants identifiés en 2014.

Ces enfants sont répartis entre les 46 IPM d'entreprise couvrant **65 292** enfants (**30,61%**) et les 48 IPM interentreprises prenant en charge **147 979** enfants (**69,39%**).

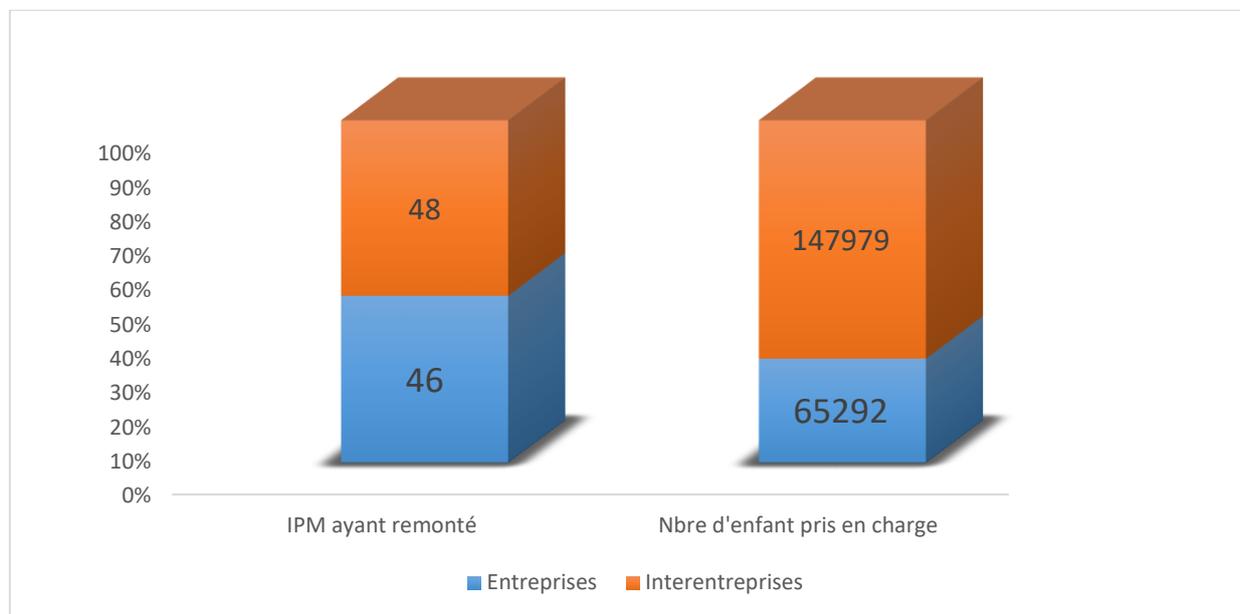


Figure 10: nombre d'enfants pris en charge par type d'IPM

3.2.4. Le total des bénéficiaires de l'AMO en 2018

En 2018, le nombre total de personnes couvertes par la branche de l'Assurance Maladie obligatoire s'élève à **423 405** bénéficiaires. Cette population sociale de l'AMO est composée de **122 884** participants, **87 250** conjoints et **213 271** enfants.

Ce chiffre révèle une évolution de **120 490** nouveaux bénéficiaires (**28,41%**) entre 2014 et 2018 par rapport aux 302 915 bénéficiaires recensés lors de l'enquête de 2015.

Parmi cette population sociale, **121 581** bénéficiaires (**28,71%**) sont couverts par les IPM d'entreprise et **301 824** (**71,29%**) par les IPM interentreprises.

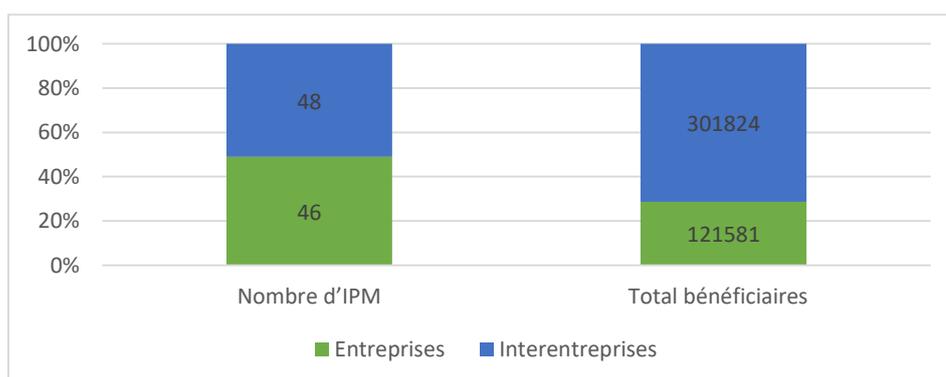


Figure 11 : total bénéficiaires par type d'IPM

Cette population sociale de l'Assurance Maladie obligatoire est répartie entre les **8** régions abritant des IPM étant donné que 2 régions abritant chacune 1 IPM n'ont pas remonté leurs données.

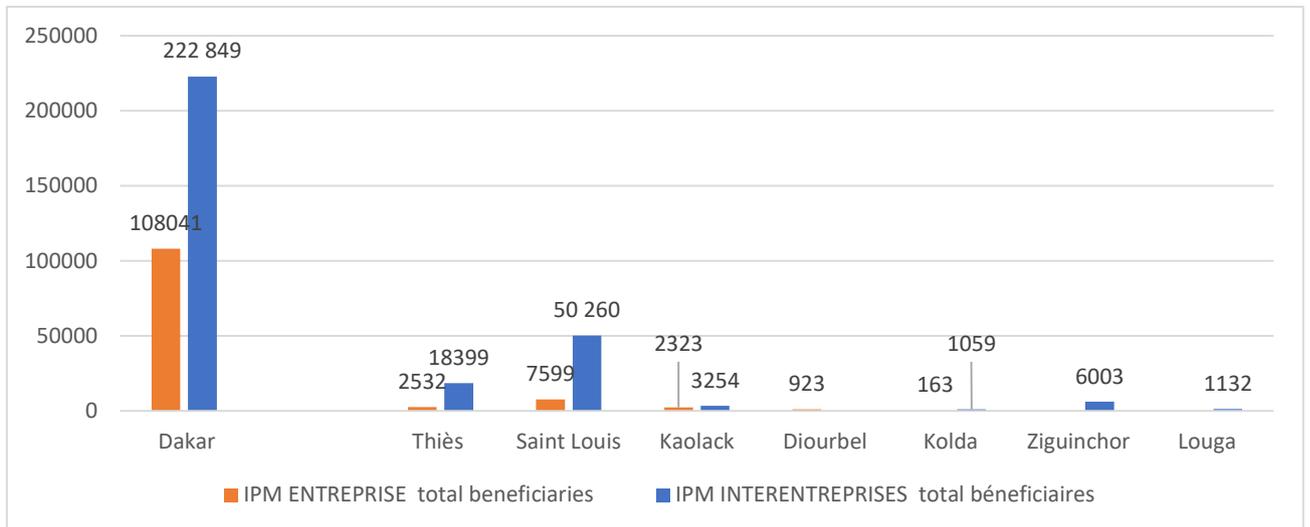


Figure 12: total bénéficiaires couverts par type d'IPM et par région

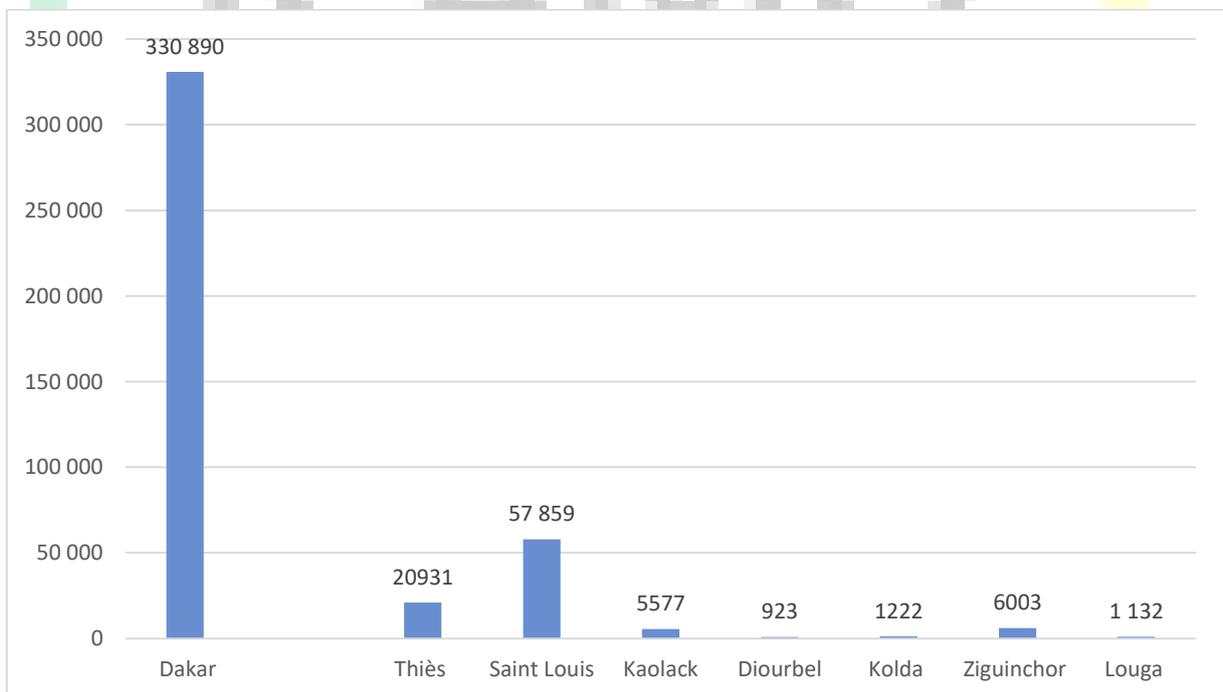


Figure 13: total bénéficiaires par région

La région de Dakar qui abrite le plus grand nombre d'IPM se retrouve avec le total-bénéficiaires le plus élevé (**89,10%**). Elle est suivie de Saint Louis (**13,66%**) et de Thiès (**4,94%**).

3.3. FINANCES

3.3.1. Les cotisations et remboursements de frais encaissés

En 2018, un montant total de **17 304 331 423 F CFA** a été encaissé par les 94 IPM ayant remonté leurs données.

Ce montant est réparti entre :

- les cotisations des employeurs (**7 391 601 108 F.CFA**)
- les cotisations des travailleurs (**7 477 611 812 F.CFA**)
- les remboursements de frais (**2 435 118 503 F CFA**)

Ces recettes représentent **92,85%** du montant total encaissé en 2018 par ces IPM.

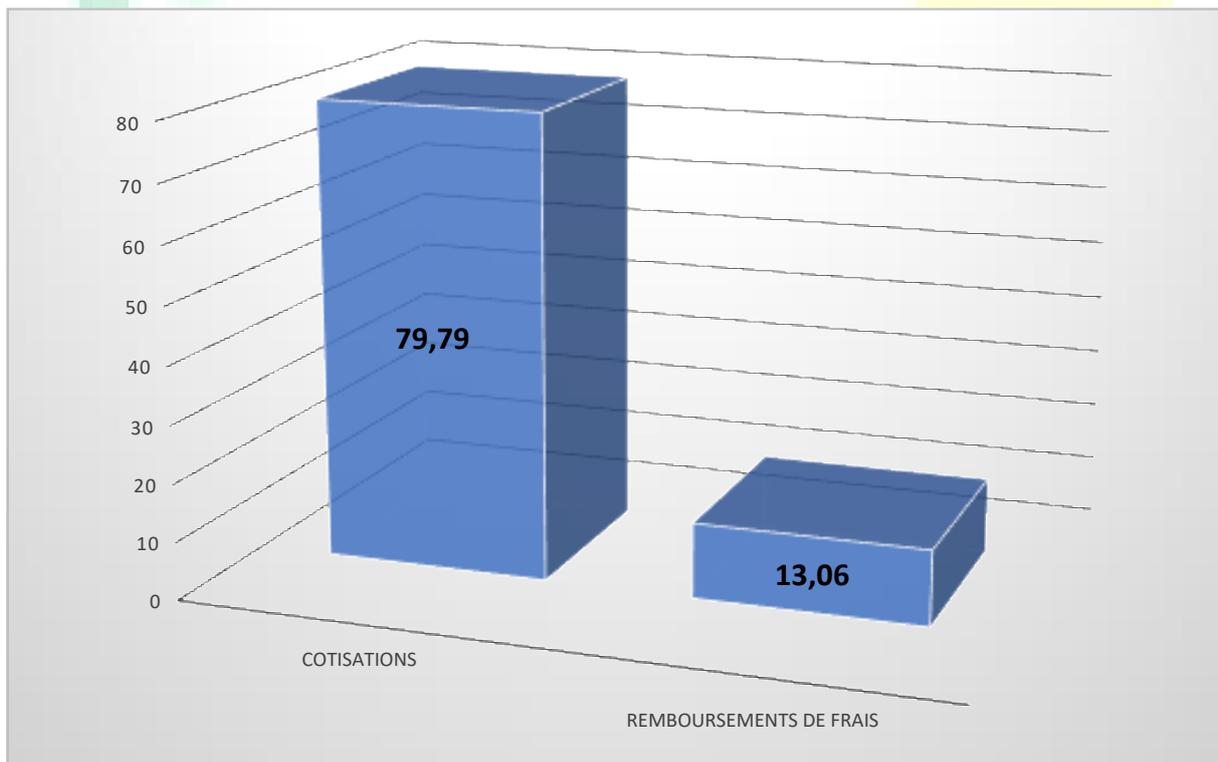


Figure 14 : pourcentage sur le total de ressources 2018

3.3.2. Les dépenses de soins

Au titre des règlements aux fournisseurs de soins, les IPM ayant remonté leurs données ont dépensé un montant total de **14 598 158 467 F CFA**, soit une évolution de **3 130 822 461 F CFA (21%)** par rapport aux **11 467 336 006 f CFA** décaissés en 2014.

Cette hausse des dépenses de soins, notée aussi du côté des ressources, pourrait s'expliquer notamment par l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'AMO.

Concernant la section relative aux finances et en dehors des recettes et dépenses de soins, très peu d'IPM ont renseigné les autres rubriques de ressources et de dépenses. C'est ce qui explique la non exploitation des données y relatives.

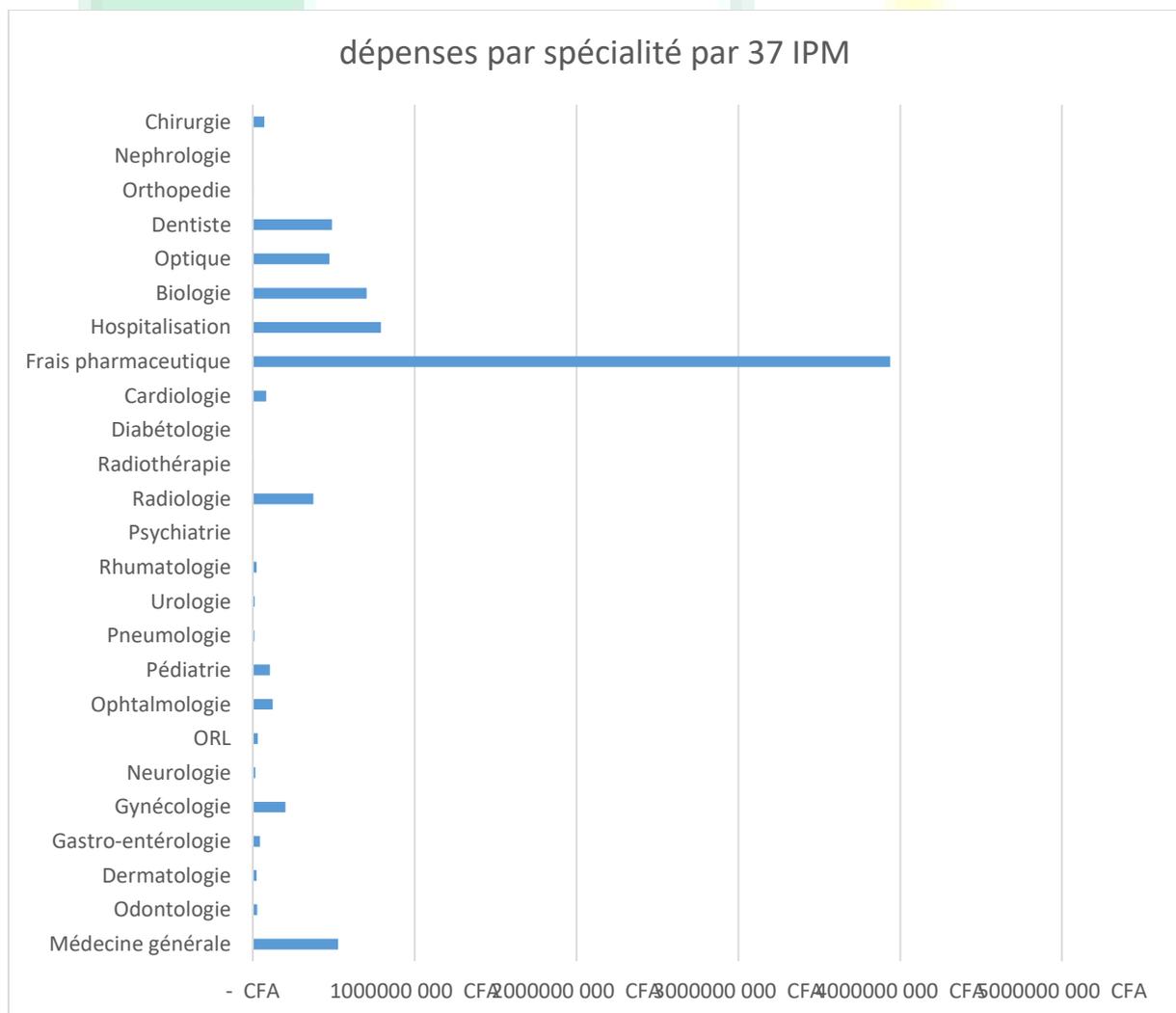


3.4. PRESTATIONS

3.4.1 : les dépenses de soins par spécialité

Parmi les 94 IPM ayant remonté leurs données statistiques dans l'ARDAMO, 37 ont procédé à la répartition de leurs dépenses de soins par acte.

Malgré ce faible taux de réponse, on note comme en 2014, une prédominance des dépenses en soins pharmaceutiques et d'hospitalisation.



LIMITES ET RECOMMANDATIONS

Au regard des taux d'évolution des indicateurs renseignés dans le présent rapport, cette réactualisation des statistiques de l'AMO au titre de l'année 2018 a permis de confirmer la dynamique de croissance soutenue du système notée lors de l'enquête de 2014.

Toutefois, tenant compte des difficultés rencontrées par la tutelle, l'ICAMO et les IPM lors de cette première expérience de l'ARDAMO, plusieurs insuffisances doivent être corrigées afin de réguler le système et de permettre au Ministère en charge de la Sécurité sociale d'apporter une contribution effective à l'atteinte des objectifs nationaux de protection sociale et de CSU.

C'est dans cette perspective que les recommandations suivantes ont été formulées :

Nature – localisation

Limites:

- certaines IPM agréées sont restées plusieurs mois voire une année sans fonctionnement effectif ;
- certaines IPM ont cessées de fonctionner sans avoir remonté l'information au niveau du Ministère de Tutelle.

Recommandations:

- renforcer le contrôle de la fonctionnalité des IPM agréées ;
- veiller au respect des règles et procédures de la dissolution des IPM et faire remonter les informations y afférentes au niveau du Ministère chargé de la délivrance des agréments.

Adhésion

Limites:

- parmi les IPM non fonctionnelles, plusieurs sont à faible effectif ;
- le taux d'adhésion des entreprises aux IPM reste encore faible par rapport à la cible.

Recommandations :

- promouvoir la création d'IPM-secteur ou d'envergure régional afin de garantir la pérennité et la viabilité du régime ;

- mettre en œuvre un vaste programme de lutte contre l'évasion sociale impliquant toutes les parties prenantes (corps de contrôle, patronat, organisations syndicales de travailleurs...).

Couverture

Limite :

- les statistiques du travail de 2018 disponibles ne sont pas exhaustives.

Recommandation :

- mettre à jour les référentiels sur les statistiques du travail en vue d'un meilleur calcul du taux de couverture de l'AMO.

Finances

Recommandations :

- Promouvoir la politique du médicament générique en vue d'une meilleure maîtrise des coûts ;
- Promouvoir le respect des ratios de gestion des organismes de prévoyance sociale ;
- Soutenir le processus de négociation de tarifs préférentiels applicables aux IPM en vue d'une meilleure maîtrise des coûts.

Prestations

Limite(s) :

- beaucoup d'IPM n'ont pas renseigné leurs dépenses par spécialité ;
- Il n'y a pas encore un référentiel officiel sur les actes médicaux.

Recommandation(s) :

- Inciter les IPM à systématiser la répartition de leurs charges techniques suivant les catégories de prestations offertes ;
- Officialiser la nomenclature générale des actes médicaux au Sénégal ;

Autres recommandations

- former les IPM à l'utilisation de l'ARDAMO en vue d'une meilleure prise en compte des informations à remonter dans la gestion de leurs données statistiques ;
- élaborer un modèle type de rapport annuel des IPM conforme aux modules de l'ARDAMO et du SIAMO ;
- organiser des journées de rencontres régulières avec les IPM en vue d'une meilleure compréhension et adhésion aux objectifs de l'AMO ;

- moderniser et adapter les outils de gestion des IPM conformément au détail des informations à remonter au niveau de l'ICAMO et de la tutelle ;
- appuyer toutes les IPM, en particulier celles qui fonctionnent au manuel, en équipements informatiques adaptés aux besoins de l'ARDAMO et SIAMO.





ANNEXES

Annexe n°1 : le fichier des IPM enregistrées dans l'ARDAMO, base 2018

N°	NOM IPM	NATURE	REGION
1.	IPM 2TS	ENTREPRISE	DAKAR
2.	IPM ACORP (safya Sénégal)	ENTREPRISE	DAKAR
3.	IPM AFRIC MANAGEMENT	INTERENTREPRISES	DAKAR
4.	IPM AGEMAC	INTERENTREPRISES	DAKAR
5.	IPM AIR NOUVEL	INTERENTREPRISES	DAKAR
6.	IPM ANCAR	INTERENTREPRISES	DAKAR
7.	IPM ANEP	INTERENTREPRISES	DAKAR
8.	IPM BENEDICTION	INTERENTREPRISES	DAKAR

N°	NOM IPM	NATURE	REGION
9.	IPM BICIS	ENTREPRISE	DAKAR
10.	IPM BOKK	INTERENTREPRISES	DAKAR
11.	IPM CAISSE DE SECURITE SOCIALE	ENTREPRISE	DAKAR
12.	IPM CBAO	ENTREPRISE	DAKAR
13.	IPM CCBM	ENTREPRISE	DAKAR
14.	IPM CDE	ENTREPRISE	DAKAR
15.	IPM COMMODITIES	ENTREPRISE	DAKAR
16.	IPM CONGAD	ENTREPRISE	DAKAR
17.	IPM Cotoniere du Cap Vert (CCV)	ENTREPRISE	DAKAR
18.	IPM CREDIT MUTUEL DU SENEGAL (CMS)	ENTREPRISE	DAKAR
19.	IPM CSE	INTERENTREPRISES	DAKAR

N°	NOM IPM	NATURE	REGION
20.	IPM DAKAR DEM DIKK	ENTREPRISE	DAKAR
21.	IPM DENTAL	INTERENTREPRISES	DAKAR
22.	IPM DES ARMEMENTS DE PECHE	INTERENTREPRISES	DAKAR
23.	IPM DES HOTELS NGOR DIARAMA	ENTREPRISE	DAKAR
24.	IPM DIPROM	ENTREPRISE	DAKAR
25.	IPM DOCKERS	INTERENTREPRISES	DAKAR
26.	IPM EGLISE EVANGELIQUE LUTHERIENNE DU SENEGAL	INTERENTREPRISES	DAKAR
27.	IPM EIFFAGE	ENTREPRISE	DAKAR
28.	IPM ELAN INTERIM	INTERENTREPRISES	DAKAR

N°	NOM IPM	NATURE	REGION
29.	IPM ELEMENTS FRANCAIS DU SENEGAL	ENTREPRISE	DAKAR
30.	IPM FADIOU	INTERENTREPRISES	DAKAR
31.	IPM FAGARU	INTERENTREPRISES	DAKAR
32.	IPM FILFILI	INTERENTREPRISES	DAKAR
33.	IPM Gens de mer	INTERENTREPRISES	DAKAR
34.	IPM GFM	ENTREPRISE	DAKAR
35.	IPM GROUPE LA FOURCHETTE	ENTREPRISE	DAKAR
36.	IPM GROUPE LA POSTE	ENTREPRISE	DAKAR
37.	IPM GROUPE UNION	INTERENTREPRISES	DAKAR
38.	IPM HOTEL KING FAHD PALACE	ENTREPRISE	DAKAR

N°	NOM IPM	NATURE	REGION
39.	IPM ICS	ENTREPRISE	DAKAR
40.	IPM IMMOBILIERE DU GOLF	ENTREPRISE	DAKAR
41.	IPM INTERMED SANTE	ENTREPRISE	DAKAR
42.	IPM IPRES	ENTREPRISE	DAKAR
43.	IPM ISTAFFING COMPANY (ISC)	INTERENTREPRISES	DAKAR
44.	IPM JAPOO	ENTREPRISE	DAKAR
45.	IPM KEUR GOU MAGG	INTERENTREPRISES	DAKAR
46.	IPM LA ROCHETTE DAKAR- SODAGEM SA	INTERENTREPRISES	DAKAR
47.	IPM LABOREX	ENTREPRISE	DAKAR
48.	IPM LE SOLEIL	ENTREPRISE	DAKAR

N°	NOM IPM	NATURE	REGION
49.	IPM MAPATHE NDIUCK	INTERENTREPRISES	DAKAR
50.	IPM MARITALIA	ENTREPRISE	DAKAR
51.	IPM MBAARUM KOOLUTE	INTERENTREPRISES	DAKAR
52.	IPM MBOLO DIAPO	ENTREPRISE	DAKAR
53.	IPM MUTUELLE HOTELIERE DU CAP VERT	INTERENTREPRISES	DAKAR
54.	IPM NAPI PECHE	INTERENTREPRISES	DAKAR
55.	IPM NDMBAL	INTERENTREPRISES	DAKAR
56.	IPM NDJINNE COUMBA (LIANT)	ENTREPRISE	DAKAR
57.	IPM NESTLE	ENTREPRISE	DAKAR
58.	IPM ONAS	ENTREPRISE	DAKAR
59.	IPM PECHE THONIERE	INTERENTREPRISES	DAKAR

N°	NOM IPM	NATURE	REGION
60.	IPM PERSONNEL DE TRANSIT	INTERENTREPRISES	DAKAR
61.	IPM PHOENIX	ENTREPRISE	DAKAR
62.	IPM PME (SODIDA)	INTERENTREPRISES	DAKAR
63.	IPM PRIORITE SANTE	INTERENTREPRISES	DAKAR
64.	IPM PROFESSIONS LIBERALES	INTERENTREPRISES	DAKAR
65.	IPM PROFIL	INTERENTREPRISES	DAKAR
66.	IPM RIDWAN	INTERENTREPRISES	DAKAR
67.	IPM RTS	ENTREPRISE	DAKAR
68.	IPM SAGAM	INTERENTREPRISES	DAKAR
69.	IPM SAGFA	ENTREPRISE	DAKAR

N°	NOM IPM	NATURE	REGION
70.	IPM SANTE 2000	ENTREPRISE	DAKAR
71.	IPM SANTE PLUS	INTERENTREPRISES	DAKAR
72.	IPM SANTE POUR TOUS	INTERENTREPRISES	DAKAR
73.	IPM SAR	ENTREPRISE	DAKAR
74.	IPM SDE	ENTREPRISE	DAKAR
75.	IPM SEN INTERIM	INTERENTREPRISES	DAKAR
76.	IPM SENELEC	ENTREPRISE	DAKAR
77.	IPM SENICO	ENTREPRISE	DAKAR
78.	IPM SENTENAC	INTERENTREPRISES	DAKAR
79.	IPM SERA	ENTREPRISE	DAKAR
80.	IPM SGBS	ENTREPRISE	DAKAR
81.	IPM SIEGEM	ENTREPRISE	DAKAR

N°	NOM IPM	NATURE	REGION
82.	IPM SIMES BAOBAB	ENTREPRISE	DAKAR
83.	IPM SNCDS / SCASA	INTERENTREPRISES	DAKAR
84.	IPM SOBOA	ENTREPRISE	DAKAR
85.	IPM SOCETRA	ENTREPRISE	DAKAR
86.	IPM SOCIDA	ENTREPRISE	DAKAR
87.	IPM SOCOCIM	ENTREPRISE	DAKAR
88.	IPM SODEFITEX	ENTREPRISE	DAKAR
89.	IPM SODEVIT / GECAMINES	INTERENTREPRISES	DAKAR
90.	IPM SOGAS EX SERAS	ENTREPRISE	DAKAR
91.	IPM SONATEL	ENTREPRISE	DAKAR
92.	IPM SOSETER	ENTREPRISE	DAKAR

N°	NOM IPM	NATURE	REGION
93.	IPM SOTRAVA	ENTREPRISE	DAKAR
94.	IPM STRH	INTERENTREPRISES	DAKAR
95.	IPM SUNEOR DAKAR	ENTREPRISE	DAKAR
96.	IPM SYPAOA	INTERENTREPRISES	DAKAR
97.	IPM TERANGA	INTERENTREPRISES	DAKAR
98.	IPM TOP INTER	INTERENTREPRISES	DAKAR
99.	IPM TOP RH	INTERENTREPRISES	DAKAR
100.	IPM TRANSPORTS AERIENS	INTERENTREPRISES	DAKAR
101.	IPM UBIPHARM	ENTREPRISE	DAKAR
102.	IPM VALDAFRIQUE (weur gu yaram)	ENTREPRISE	DAKAR

N°	NOM IPM	NATURE	REGION
103.	IPM VIGASSISTANCE	ENTREPRISE	DAKAR
104.	IPM VILLAGE D'ENFANTS-SOS SENEGAL	ENTREPRISE	DAKAR
105.	IPM WORLD VISION	ENTREPRISE	DAKAR
106.	IPM TRANSVIE	INTERENTREPRISES	DAKAR
107.	IPM SUNEOR DIOURBEL	ENTREPRISE	Diourbel
108.	IPM BOUBAKH	INTERENTREPRISES	Kaolack
109.	IPM NOVASEN	ENTREPRISE	Kaolack
110.	IPM SALINS	INTERENTREPRISES	Kaolack
111.	IPM SUNEOR LINDIANE	ENTREPRISE	Kaolack
112.	IPM BALAL ENTREAIDE (SUNEOR KOLDA)	INTERENTREPRISES	Kolda

N°	NOM IPM	NATURE	REGION
113.	IPM SOUTOURA SODAGRI (suneor kolda)	ENTREPRISE	Kolda
114.	IPM MAME CHEIKH MBAYE	INTERENTREPRISES	Louga
115.	IPM MATAM	INTERENTREPRISES	Matam
116.	IPM GDS	ENTREPRISE	Saint-Louis
117.	IPM GROUPE MIMRAN	INTERENTREPRISES	Saint-Louis
118.	IPM INTER ENTREPRISE HOTELLERIE ET BRANCHES CONNEXES NORD	INTERENTREPRISES	Saint-Louis
119.	IPM INTER ENTRPRISES SAINT-LOUISIENNE	INTERENTREPRISES	Saint-Louis

N°	NOM IPM	NATURE	REGION
120.	IPM INTERENTREPRISES DU FLEUVE	INTERENTREPRISES	Saint-Louis
121.	IPM SAED	ENTREPRISE	Saint-Louis
122.	IPM TAWFEEX	INTERENTREPRISES	Tambacounda
123.	IPM PHOSPHATES DE THIES	INTERENTREPRISES	Thies
124.	IPM SENAC	ENTREPRISE	Thies
125.	IPM C2K STAFFING	INTERENTREPRISES	Thies
126.	IPM INTER ENTREPRISES THIES	INTERENTREPRISES	Thies
127.	IPM ODEC THIES	INTERENTREPRISES	Thies
128.	IPM PETITE COTE	INTERENTREPRISES	Thies

N°	NOM IPM	NATURE	REGION
129.	IPM SALY	INTERENTREPRISES	Thies
130.	IPM TOSTAN	ENTREPRISE	THIES
131.	IPM INTER ENTREPRISE DE ZIGUINCHOR	INTERENTREPRISES	Ziguinchor

ICAMO

Annexe n°2 : les différents modules de l'application ayant permis la collecte des données (questionnaire informatisé)

The image shows two screenshots of a web application interface. The top screenshot is the login page, titled 'Espace sécurisé', with a URL of 'icamo.sn/ardamo/index.php'. It features input fields for 'Utilisateur' and 'Mot de passe', and a 'Connexion' button. The bottom screenshot is the registration page, titled 'IDENTIFICATION DE L'IPM', with a 'User' link on the left and a 'Déconnexion' link on the right. It contains several form fields: 'Dénomination de l'IPM' (filled with 'IPM 2TS'), 'Nature de l'IPM' (filled with 'ENTREPRISE'), 'Numéro Agrément' (filled with '14786'), and 'Date d'arrêté d'approbation' (filled with '30/09/2016'). There is also a large text area for 'Adresse: siège social *'. Below this are dropdown menus for 'Région *' and 'Département *', and input fields for 'Téléphone *', 'Email *', 'Fax', and 'BP'. A green sidebar on the left of the bottom screenshot lists menu items: 'ESPACE IPM', 'ACCUEIL', 'POPULATION IPM', 'SITUATION FINANCIERE', and 'FRAIS ENGAGES PAR SPECIALITE'.

← → ↻ icamo.sn/ardamo/index.php

Espace sécurisé

Utilisateur

Mot de passe

Connexion

ESPACE IPM

ACCUEIL

POPULATION IPM

SITUATION FINANCIERE

FRAIS ENGAGES PAR SPECIALITE

User

Déconnexion

IDENTIFICATION DE L'IPM

Dénomination de l'IPM

IPM 2TS

Nature de l'IPM

ENTREPRISE

Numéro Agrément

14786

Date d'arrêté d'approbation

30/09/2016

Adresse: siège social *

Région *

----- choisir -----

Département *

----- choisir -----

Téléphone *

Fax

Email *

BP

© 2020

ESPACE IPM User [Accueil](#) [Déconnexion](#)

ACCUEIL

IDENTIFICATION IPM

SITUATION FINANCIERE

FRAIS ENGAGES PAR SPECIALITE




POPULATION DE L'IPM AU TITRE DE L'ANNEE 2018

NOMBRE DE PARTICIPANTS	Hommes *	Femmes *
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
NOMBRE DE CONJOINTS	Epoux *	Epouses *
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
NOMBRE D'ENFANTS	Garçons de moins de 5 ans *	<input type="button" value="Enregistrer"/>
	<input type="text"/>	
Filles de moins de 5 ans *	Garçons entre 5 et 21 ans *	Filles entre 5 et 21 ans *
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

ESPACE IPM User [Déconnexion](#)

ACCUEIL

POPULATION IPM

FRAIS ENGAGES PAR SPECIALITE




SITUATION FINANCIERE DE L'IPM AU TITRE DE L'ANNEE 2018

PREMIERE PARTIE: ENCAISSEMENTS

Cotisations Employeurs *	Cotisations Employés *	<input type="button" value="Enregistrer"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Dons	Remboursements Bénéficiaires *	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Subventions	Legs	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Placements financiers	Produits	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Autres encaissements	Réserves détenues	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	

ESPACE IPM

User Déconnexion

ACCUEIL
POPULATION IPM
SITUATION FINANCIERE

FRAIS ENGAGES PAR SPECIALITE AU TITRE DE L'ANNEE 2018
NB: il est important de noter que tous les champs de ce formulaire doivent être obligatoirement renseignés. Si pour une spécialité donnée, vous n'avez pas de frais, remplissez 0 dans les champs concernés.

SPECIALITE	% DE PRISE EN CHARGE	FRAIS REELS FACTURES
Médecine générale*	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Odontologie*	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Dermatologie*	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Gastro-entérologie*	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Gynécologie*	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Neurologie*	<input type="text"/>	<input type="text"/>
ORL*	<input type="text"/>	<input type="text"/>

ESPACE IPM

User Déconnexion

Dashboard 5 Notifications Search

ACCUEIL
POPULATION IPM
SITUATION FINANCIERE
FRAIS ENGAGES PAR SPECIALITE

LISTE DES ENTREPRISES ADHERENTES A L'IPM

Entreprise* Ninea* Raison sociale*

Nombre de travailleurs affiliés* Nombre d'ayants droit* Enregistrer

LISTE DES ENTREPRISES ADHERENTES A L'IPM

Aucune entreprise saisie

NOM DE L'ENTREPRISE	NINEA	SIEGE SOCIAL	NOMBRE DE TRAVAILLEURS	NOMBRE D'AYANTS DROIT
IPM UBIPHARM				

© 2020 ICAMO

 ACCUEIL

 POPULATION IPM

 SITUATION FINANCIERE

 FRAIS ENGAGES PAR SPECIALITE



LISTE DES PRESTATAIRES DE SERVICES DE SANTE AGRES PAR L'IPM

Structure * <input type="text"/>	Prénom * <input type="text"/>	Nom * <input type="text"/>
Spécialité * ----- choisir -----	Localisation * <input type="text"/>	Téléphone * <input type="text"/>
Email * <input type="text"/>	Boite Postale * <input type="text"/>	<input type="button" value="Enregistrer"/>

LISTE DES PRESTATAIRES DE SERVICES DE SANTE AGRES PAR L'IPM

Aucun prestataire saisi

STRUCTURE	PRENOM	NOM	SPECIALITE	TELEPHONE
-----------	--------	-----	------------	-----------

Annexe 3 : le tableau de synthèse des données remontées dans l'ARDAMO

RAPPORT STATISTIQUE DE L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE APPLICATION POUR LA REMONTEE DES DONNEES DE L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE (ARDAMO)				
Année 2018				
Synthèse des données remontées dans l'ARDAMO				
IPM ayant remonté leurs données : 94/131				
taux de réponse: 71,75%				
Intitulé	Données 2014 (Source : rapport enquête ENIPM 2015)	Données 2018 (Source : rapport remontée ARDAMO 2020)	évolution relative 2014-2018	taux d'évolution 2014-2018
Nombre d'IPM recensées	117	131	14	10,69%
Nombre d'entreprises adhérentes	1 766	2426	660	24,73%
Nombre de participants couverts	107 568	122 884	15 316	12,46%
Nombre d'ayants droit pris en charge	195 347	300 521	105 174	34,93%
Total des bénéficiaires de l'AMO	302 915	423 405	120 490	28,41%
Cotisations et remboursements de frais encaissées	14 667 641 992	17 304 331 423	2 636 689 431	15,23%
(cotisations, remboursements, placements, réserves, subventions, autres...)	16 128 755 877	18 635 353 568	2 506 597 691	13,45%
Dépenses de soins effectuées	11 467 336 006	14 598 158 467	3 130 822 461	21,44%
total dépenses (charges techniques, sociales, ficsales,...)	13 244 227 907	17 062 182 534	3 817 954 627	22,37%

Annexe 4 : La liste des tableaux

Tableau 1: nombre d'IPM existantes par nature

Nature	Nombre	Pourcentage
Entreprises	68	52%
Interentreprises	63	48%
Total	131	100%

Tableau 2: évolution du nombre d'IPM par nature entre 2014 et 2018

Nature	Nombre d'IPM au 31 décembre 2014	Nombre d'IPM au 31 décembre 2018	Evolution relative	Taux d'évolution
Entreprises	60	68	8	11,76%
Interentreprises	57	63	6	9,52%
Total	117	131	14	10,68%

Tableau 3: nombre d'IPM existantes par nature et par région

Région	IPM d'entreprise		IPM interentreprises		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Dakar	60	88,24%	46	73,02%	106	80,92%
Thiès	2	2,94%	6	9,52%	8	6,11%
Saint Louis	2	2,94%	4	6%	6	4,58%
Kaolack	2	2,94%	2	3,17%	4	3,05%
Diourbel	1	1,47%	0	0	1	0,76%
Kolda	1	1,47%	1	1,59%	2	1,53%
Ziguinchor	0		1	1,59%	1	0,76%
Louga	0		1	1,59%	1	0,76%
Matam			1	1,59%	1	0,76%
Tambacounda	0		1	1,59%	1	0,76%
Total	68	100%	63	100%	131	100%

Tableau 4 : entreprises adhérentes selon le type d'IPM (adhésion)

Nature IPM	Nombre IPM	Nombre d'entreprises et établissements adhérents	Pourcentage
Entreprise	68	94	3,87%
Interentreprises	63	2332	96,13%
Total	131	2426	100%

Tableau 5: entreprises adhérentes selon le type d'IPM et par région

Région	IPM d'entreprise			IPM interentreprises			Total		
	Nombre d'IPM	Nombre d'entreprises et établissements	%	Nombre d'IPM	Nombre d'entreprises	%	Total IPM	Total entreprises	%
Dakar	60	86	91%	46	1203	52%	106	1289	53,13%
Thiès	2	2	2,13%	6	260	11%	8	262	10,80%
Saint Louis	2	2	2,13%	4	132	5,66%	6	134	5,52%
Kaolack	2	2	2,13%	2	59	2,53%	4	61	2,51%
Diourbel	1	1	1,06%	0		0	1	1	0,04%

Kolda	1	1	1,06%	1	21	0,90%	2	22	1%
Ziguinchor	0			1	626	27%	1	626	25,80%
Louga	0			1	31	1%	1	31	1,28%
Matam				1			1	0	
Tambacounda	0			1			1	0	
Total	68	94	100%	63	2332	100%	131	2426	100%

Tableau 6: nombre de participants couverts par type d'IPM

Nature	Nombre d'IPM ayant remonté	Nombre de participants couverts	Pourcentage
Entreprises	46	34570	28,13%
Interentreprises	48	88314	71,87%
Total	94	122884	100%

Tableau 7: nombre de participants couverts par type d'IPM et par régions :

Région	IPM d'entreprise			IPM interentreprises		Total		

	Nombre d'IPM	nombre de participants	%	Nombre d'IPM	nombre de participants	%	Total IPM	total participants	%
Dakar	60	30248	87%	46	64506	87,37%	106	94 754	77,10%
Thiès	2	1220	3,53%	6	6375	7%	8	7595	6,18%
Saint Louis	2	2131	6,16%	4	8401	9,51%	6	10 532	8,57%
Kaolack	2	693	2,00%	2	559	0,63%	4	1252	1,02%
Diourbel	1	204	0,59%	0		0	1	204	0,17%
Kolda	1	74	0,21%	1	184	0,21%	2	258	0,21%
Ziguinchor	0			1	2003	2%	1	2003	1,63%
Louga	0			1	286	0%	1	286	0,23%
Kédougou	0			0			0	0	
Matam				1			1	0	
Tambacounda	0			1			1	0	
Total	68	34570	100%	63	88314	100%	131	122884	100%

Tableau 8 : nombre de conjoints pris en charge par type d'IPM

Nature	Nombre d'IPM	Nombre de conjoints pris en charge	Pourcentage
Entreprises	46	21719	24,9%
Interentreprises	48	65531	75,10%

Total	94	87250	100%
-------	----	-------	------

Tableau 9: nombre d'enfants pris en charge par type d'IPM

Nature	Nombre d'IPM	Nombre d'enfants pris en charge	Pourcentage
Entreprises	46	65292	30,61%
Interentreprises	48	147979	69,39%
Total	94	213271	100%

Tableau 10: total bénéficiaires par type d'IPM

Nature	Nombre d'IPM	Total bénéficiaires	Pourcentage
Entreprises	46	121581	28,71%
Interentreprises	48	301824	71,29%
Total	94	423405	100%

Tableau 11: total bénéficiaires couverts par type d'IPM et par région

Région	IPM d'entreprise			IPM interentreprises			Total		
	Nombre d'IPM	total bénéficiaires	%	Nombre d'IPM	total bénéficiaires	%	Total IPM	total bénéficiaires	%
Dakar	60	108041	89%	46	222 849	73,83%	106	330 890	78,14%
Thiès	2	2532	2,08%	6	18399	6%	8	20931	4,94%
Saint Louis	2	7599	6,25%	4	50 260	16,65%	6	57 859	13,66%
Kaolack	2	2323	1,91%	2	3254	1,08%	4	5577	1,32%
Diourbel	1	923	0,76%	0	0	0	1	923	0,22%
Kolda	1	163	0,13%	1	1059	0,35%	2	1222	0%
Ziguinchor	0			1	6003	2%	1	6003	1,42%
Louga	0			1		0%	1	1 132	0,26%
Kédougou	0			0			0	0	
Matam				1			1	0	
Tambacounda	0			1			1	0	
Total	68	121581	100%	63	301824	100%	131	423405	100%

Tableau 12 : répartition des ressources des IPM selon l'objet

Nature des ressources	Montants encaissés en 2014	Montants encaissés en 2018	Pourcentage sur le total ressources de 2018
Cotisations	10 217 564 649	14 869 212 920	79,79
Remboursements de frais	4 460 077 343	2 435 118 503	13,06
Produits issus du placement des fonds et réserves	531 700 656	375 701 736	2,01
Subventions, dons et legs	626 168 530	101 850 232	0,54
Autres ressources	293 244 652	737 883 676	3,95
Total ressources	16 128 755 877	18 635 353 568	

Tableau 13: répartition des dépenses des IPM selon l'objet

Nature des dépenses	Montants décaissés en 2014	Montants décaissés en 2018	Pourcentage sur le total dépense de 2018
Règlements fournisseurs	11 467 336 006	14 598 158 467	
Remboursements bénéficiaires	183 818 775		
Salaires	669 782 515	963 909 933	
Dépenses de fonctionnement	267 738 705		
Charges sociales	103 089 271	85 488 902	
Charges fiscales	74 629 158	63 330 309	
Agios et frais financiers	36 206 358		
Autres décaissements	441 627 119	1 351 294 923	
Total	13 244 227 907	17 062 182 534	

Tableau 14 : répartition des dépenses de soins des IPM par spécialité

Spécialité	Montant total dépensé par 37 IPM
Médecine générale	526 986 481
Odontologie	26 933 338
Dermatologie	23 806 328
Gastro-entérologie	44 842 507
Gynécologie	201 769 454
Neurologie	16 108 615
ORL	31 746 825
Ophtalmologie	122 573 795
Pédiatrie	105 851 942
Pneumologie	9 105 525
Urologie	12 323 334
Rhumatologie	23 280 839
Psychiatrie	1 679 886
Radiologie	374 337 384
Radiothérapie	6 335 001
Diabétologie	453 020
Cardiologie	82 441 783
Frais pharmaceutique	3 937 429 533
Hospitalisation	791 448 569

Spécialité	Montant total dépensé par 37 IPM
Biologie	703 066 025
Optique	473 679 564
Dentiste	488 378 342
Orthopedie	5 089 714
Nephrologie	84 762
Chirurgie	71 654 296

ICAMO